

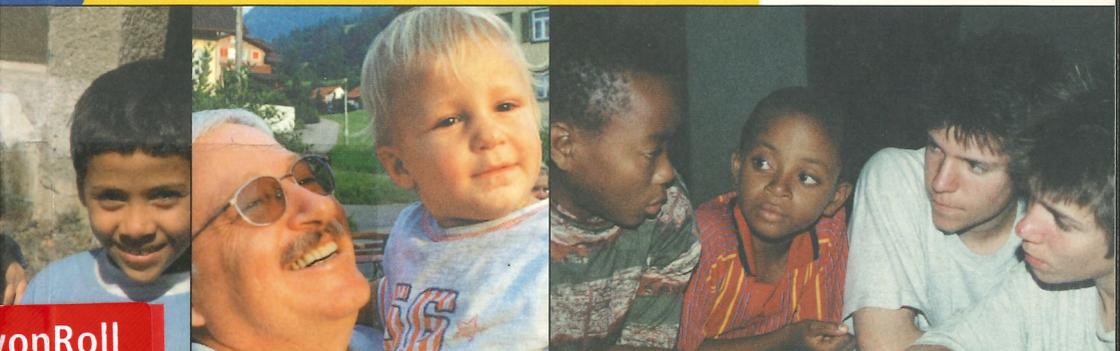


**Consultation
oecuménique**

sur l'avenir social et économique
de la Suisse

Departement für Ev. Theologie
Bibliothek
Universität Bern

Message des Eglises



vonRoll

Ev. th.

ET

Hg

4

ÖK 6f

L'avenir ensemble

Conférence des évêques suisses (CES)
Conseil de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS)

Consultation œcuménique
sur l'avenir social et économique
de la Suisse

(est également disponible en alle-
mand et en italien)

© 2001 by

**Consultation œcuménique sur
l'avenir social et économique
de la Suisse**

case postale 7442

3001 Berne

Tél. 031 382 23 28

Fax 031 381 83 49

*Adresses pour commander les
documents de la Consultation
œcuménique :*

Institut d'éthique sociale de la FEPS

Sulgenauweg 26

3007 Berne

Tél. 031 370 25 50

Fax 031 370 25 59

E-Mail : sekretariat@ise-ies.ch

Justice et Paix

case postale 6872

3001 Berne

Tél. 031 381 59 55

Fax 031 381 83 49

E-Mail : jus-pax.ch@bluewin.ch

Première édition : septembre 2001

Impression : Zollinger AG,
8134 Adliswil

Page de couverture :

Atelier Müller Lütolf, Berne

IDS Bibliotheken Bern



BM 0 996 146

« L'avenir ensemble »

Message des Eglises

La Consultation œcuménique est
un projet de la Fédération des
Eglises protestantes de Suisse et
de la Conférence des évêques
suisse

Berne et Fribourg, septembre 2001

ET Hg 4 ök 6f

Consultation œcuménique sur l'avenir social et économique de la Suisse

Message des Eglises

L'avenir ensemble

Departement für Ev. Theologie
Bibliothek
Universität Bern

Conseil de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse, Berne
Conférence des évêques suisses, Fribourg

A - 3772 431

Vue d'ensemble

La première partie compte deux chapitres:

- Chapitre 1 Le message commence par rappeler le sens et les objectifs de la Consultation œcuménique. En fonction des réponses que nous avons reçues, il nous est apparu clairement que l'espérance comme source de sens à la vie et la liberté comme lieu fondateur de la dignité humaine devaient être notre porte d'entrée dans la réflexion. Car c'est libres et animés d'espérance que les habitants de ce pays pourront bâtir leur avenir ensemble. Nous prenons connaissance avec intérêt qu'une grande importance est accordée à l'orientation éthique de l'action humaine et nous expliquons pourquoi l'éthique doit être autant individuelle que sociale.
- Chapitre 2 Dans ce chapitre, nous rendons compte de l'enracinement dans la foi chrétienne de nos réflexions sur l'avenir social et économique de la Suisse.

La deuxième partie contient 6 chapitres thématiques

Dans ces six chapitres, nous reprenons un certain nombre de questions qui ont été soulevées dans les quelque mille réponses reçues. Ce faisant, nous proposerons des points de repère qui seront autant de guides dans la recherche de solutions concrètes pour l'avenir du pays. Notre souhait est d'enraciner dans l'espérance la liberté dont nous avons besoin pour façonner ensemble le futur de notre société. Les chapitres thématiques traitent de la famille et des migrations, du travail et des ressources, tant naturelles que financières, de la politique et des relations que la Suisse entretient avec le reste du monde.

Chaque chapitre thématique est structuré de façon identique. Nous sommes partis des réponses reçues de janvier 1998 à octobre 1999 et étudiées dans le « rapport d'évaluation » publié en septembre 2000 (« Les réponses »). Nous nous sommes ensuite efforcés, en bénéficiant de l'aide d'experts ainsi que des travaux de l'Institut d'éthique sociale et de la Commission Justice et Paix, d'identifier quelle était la nature des problèmes évoqués dans les réponses (« Un constat »). A la lumière de critères éthiques et de notre message spécifique comme chrétiens et chrétiennes, nous avons alors discerné quelles sont les orientations pouvant faciliter la résolution des problèmes soulevés (« Point de repère »). Enfin, dans un dernier temps, nous avons formulé des propositions pour

chacun des six thèmes retenus, y compris pour la propre pratique de nos Eglises (« Des pistes »).

- Chapitre 3 Les réponses à la Consultation ayant mis l'accent sur le lien social et sur la famille en particulier, nous traitons tout d'abord de ce « lieu de formation » essentiel à la transmission des valeurs qu'est **la famille**. La **place des femmes dans la société** du 21^e siècle est aussi abordée dans ce cadre.
- Chapitre 4 Une réalité incontournable, car liée au destin d'une grande partie de la population suisse, est celle des **migrations**. La solidarité ne souffre d'aucune frontière, d'où la nécessité de poser la question de l'intégration des personnes venues d'ailleurs.
- Chapitre 5 L'avenir du **monde du travail** et les profondes modifications de la réalité économique sont placées au centre de ce chapitre. Dans le chapitre 1 déjà, nous avons évoqué les défis posés par l'insécurité liée aux changements en cours. Nous approfondissons ici cette question. Car malgré tout, le travail reste le moyen essentiel de subvenir aux besoins matériels et un lieu important d'épanouissement.
- Chapitre 6 L'économie, au sens ici de l'économie de marché, est abordée directement sous deux aspects spécifiques : les **ressources naturelles**, source de la production, et **l'argent**, à la fois moteur, moyen et résultat de l'économie. Le sort réservé à la nature ainsi que la place de la personne humaine comme finalité de l'économie seront deux des questions traitées.
- Chapitre 7 Toute activité économique et sociale se déploie dans des structures, politiques et juridiques, spécifiques à chaque culture. Chaque génération doit redéfinir la place qu'elle entend donner à **la politique** face aux vellétés récurrentes d'autonomie de la part de l'économie. Nous mettrons ici l'accent sur la recherche du bien commun.
- Chapitre 8 Economiquement, politiquement ou culturellement, **la Suisse** ne mène pas une existence isolée. Elle est au milieu de **l'Europe**, elle ne peut s'abstraire du **monde**. Nous ne pouvons éviter de nous interroger sur les relations que la Suisse entretient avec le reste du monde.
- Conclusion Dans un bref dernier chapitre, les réflexions menées dans les chapitres précédents sont nouées en gerbe dans une perspective chrétienne.

Chapitre 1

Espérance et liberté

- 1 En ce début du 21^e siècle, les questions relatives au devenir de la Suisse sont à aborder dans un esprit ouvert à l'espérance qui donne sens à la vie, et à la liberté qui permet de bâtir l'avenir avec d'autres. Le Conseil de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse et la Conférence des évêques suisses en sont convaincus après avoir examiné les réponses à la Consultation œcuménique sur l'avenir social et économique de la Suisse qu'ils ont lancée en 1998¹.
- 2 Nous remercions chaleureusement toutes les personnes et les groupes qui ont participé à la Consultation œcuménique, particulièrement ceux qui se sont donné la peine d'envoyer une contribution écrite. Ces réflexions, ces discussions ont réalisé l'essentiel : un débat approfondi au sein de nos Eglises et de la société sur les fondements de la cohésion sociale et sur l'avenir du pays. Nous avons voulu ce débat, nous lui donnons maintenant un prolongement par le présent message. Lors d'une session d'étude commune, puis dans chacun de nos organismes, nous en avons longuement discuté, nous avons bénéficié de l'appui de nos institutions spécialisées, nous avons consulté des experts. Adossés à la Bonne Nouvelle de la Bible et sur la base des multiples contributions à la Consultation œcuménique, **nous affirmons une espérance fondée au-delà de ce qui est humainement réalisable et encourageons à vivre une liberté partagée**.
- 3 Parmi les réponses qui nous sont parvenues, nombreuses sont celles qui font état d'une profonde préoccupation face à l'évolution sociale de ces dernières années et aux perspectives qui se dessinent pour la décennie qui commence. Ces inquiétudes, nous les percevons également à travers l'engagement pastoral de nos Eglises. Nous avons déjà essayé d'en rendre compte dans la « base de discussion », la brochure qui fut l'outil principal de la Consultation œcuménique². C'est peut-être la raison pour laquelle les personnes qui sont à la pointe du succès économique et technologique, les gagnants, voire les initiateurs des transformations sociales et économiques de ces dernières années sont rares à avoir

1 Ces réponses sont accessibles sur un CD Rom. L'examen de leur contenu a donné lieu à un *Rapport d'évaluation des réponses* publié en septembre 2000. Pour les commandes de ces documents, voir les adresses en page 2 de couverture.

2 *Quel avenir voulons-nous?* Base de discussion de la Consultation œcuménique sur l'avenir social et économique de la Suisse, Berne et Fribourg, 18 janvier 1998.



répondu à notre démarche. La majorité de celles et ceux qui se sont exprimés – cette observation résulte d'une évaluation qualitative, non quantitative des réponses reçues – appartiennent plutôt à des milieux qui ont peu d'influence sur le cours des choses. Même si elles jouissent le plus souvent d'une relative sécurité matérielle, elles ont perçu l'apparition d'un fossé social, d'un éclatement de la société. Nous faisons la même constatation en voyant l'augmentation des groupes sociaux qui semblent perdre la maîtrise de leur avenir et dont les assises familiales, professionnelles et sociales vacillent. C'est pourquoi nous soulignons le besoin d'une espérance mobilisatrice face à ces inquiétudes et d'une liberté partagée pour bâtir ensemble l'avenir.

- 4 Nous ne nous adressons pas seulement aux chrétiens de notre pays, mais à ceux et celles qui se préoccupent de l'avenir de notre société et qui s'efforcent d'apporter leur contribution pour bâtir un monde où il fasse bon vivre ensemble.

Notre regard sur la réalité

- 5 Personne ne peut prétendre présenter de manière pleinement objective la réalité sociale et économique. Chacun est marqué par un point de vue particulier. Cela vaut aussi pour nous, même si nous nous efforçons de rester fidèles aux faits. Chaque regard est marqué par un parti pris. Le nôtre est de faire valoir et de mettre en discussion les expériences, les sentiments et les connaissances de ceux « qui peinent sous le poids du fardeau ». C'est pourquoi nous soulignons les aspects qui touchent davantage les personnes en position de faiblesse dans notre société et mettent en cause la cohésion sociale.
- 6 En nous plaçant ainsi dans la perspective des défavorisés, nous offrons à celles et ceux qui profitent des bouleversements actuels et en sont les promoteurs, la possibilité d'intégrer dans leur compréhension du monde d'autres aspects de la réalité et de percevoir les conséquences humaines de certaines décisions, de certains choix. La sagesse en vue d'un avenir bon pour tous peut croître, quand diverses perspectives sont prises en compte dans le respect mutuel des expériences. Par le présent message, nous attirons donc l'attention sur cette nécessaire prise en compte de la pluralité des parcours de vie et des expériences.
- 7 Si nous prenons la parole ensemble, protestants et catholiques, nous le faisons au nom de notre foi commune. Dans la mesure où elle inspire des choix de vie plus conformes à la justice et des gestes concrets en faveur d'un nouveau style de société, l'espérance chrétienne n'est pas une utopie. La nouveauté qu'elle engendre, les réalisations sociales qu'elle

inspire, si modestes soient-elles, prouvent qu'elle tient ses promesses et que le Royaume dont parle le Christ est déjà en marche parmi nous.

- 8 Dans les réponses reçues, ce n'est en général pas le **changement** en soi qui inquiète. Les nouveautés techniques, économiques et culturelles et les adaptations tant politiques que sociales qu'elles induisent ne sont pas contestées en elles-mêmes. La plupart des réponses ne remettent pas en cause la réalité de la **mondialisation**. Rares sont celles qui la diabolisent. Ce qui s'exprime est plutôt un sentiment d'impuissance face à ces changements vécus en accéléré. L'impression largement répandue est celle d'une perte de maîtrise, que personne ne peut plus diriger ni contrôler les changements en cours de façon à tenir compte de l'intérêt général. Certains ne se sentent pas reconnus, ont la sensation d'être tout simplement ignorés. Le sentiment général est que l'être humain est réduit à un simple pion dans le jeu de « l'autorégulation du marché », des contraintes dites objectives, des fusions, cessions et rationalisations d'entreprises.
- 9 L'être humain devient-il simple objet de décisions lointaines, commerciales, ou est-il encore le sujet de son histoire ? Si la première hypothèse est juste, c'est le cœur de la **compréhension moderne de l'être humain** qui est touché. L'image d'une personne autonome, responsable d'elle-même domine dans la société d'aujourd'hui. Mais celle que nous renvoie une partie importante des réponses à la Consultation est toute autre. C'est l'image d'une personne dépendante, perdant la maîtrise de son destin, et par là expérimentant une **insécurité existentielle** profonde face au rapide changement social et surtout économique.
- 10 Quelle que soit l'ouverture face aux modifications du cadre de vie, il manque à beaucoup une **sécurité dans le changement**, l'assurance que personne n'est livré sans défense ni protection aux transformations en cours ni en sera la victime. On souhaite que les conditions de vie de ses enfants, des générations à venir ne se détériorent pas par rapport à aujourd'hui. Mais pour satisfaire à ce profond besoin de sécurité, il faut être convaincu que tous, y compris les plus grandes fortunes du pays, les personnes qui détiennent le pouvoir économique et politique, sont animés dans leurs actions et leurs décisions par une même orientation de base : les structures économiques, politiques et sociales sont au service de la personne humaine, elles ne peuvent être placées au-dessus d'elle.
- #### Une société en mutation
- 11 Nous avons commencé à préparer la Consultation œcuménique sur l'avenir social et économique de la Suisse en 1996. Le **chômage**, alors en

augmentation, constituait la plus grande source d'inquiétude³. Il touchait particulièrement les jeunes, les travailleurs étrangers, ainsi que les personnes en fin de carrière. Au moment où la **sécurité sociale** était fortement sollicitée, elle était remise en question par certains milieux politiques. La politique fédérale semblait bloquée par un affrontement idéologique ; il était devenu difficile d'établir des bases communes, de trouver un **consensus politique**.

- 12 La mission des Eglises est de transmettre la Bonne Nouvelle de l'Évangile en tenant compte des réalités concrètes du moment. La Consultation œcuménique visait ainsi non seulement à rappeler les valeurs fondamentales et le destin des plus défavorisés, mais également à promouvoir le dialogue en vue de dépasser les blocages constatés. Aujourd'hui encore l'objectif est de rappeler les conditions nécessaires au dialogue politique, de promouvoir un large accord sur un ensemble de valeurs indispensables à la cohésion sociale. Notre tâche n'est pas de trouver des solutions techniques aux problèmes posés. Quand nous en esquissons, c'est pour expliciter concrètement le sens de notre propos. Il ne suffit en effet pas de proclamer des valeurs, elles doivent être mises en œuvre ; cela passe nécessairement par des options pratiques tant politiques qu'économiques.
- 13 Aujourd'hui, le chômage des années '90, la plus grave récession de l'après-guerre en Suisse, a été en grande partie résorbé. Ce qui en revanche se poursuit, c'est la transformation en profondeur de notre société du travail. Ces mutations ne sont de loin pas toutes négatives, mais elles confrontent les individus et la société à de nouveaux défis, de nouvelles exigences.
- 14 La situation des assurances sociales est moins dramatique du fait de l'évolution conjoncturelle. Mais elle ne s'est pas améliorée sur le fond. Le vieillissement de la population prépare des lendemains difficiles. Il est du moins possible de débattre objectivement des problèmes de financement et de l'étendue des prestations et de confronter sans leurres les intérêts en présence.
- 15 Avec l'amélioration de la situation économique, la politique helvétique s'est remise en mouvement. Un certain recul des positions idéologiques a permis de **flexibiliser la politique**. Tant à gauche qu'à droite les profils

³ Cela est apparu dans le «sondage Delphi» effectué pour préparer la Consultation œcuménique.

ne sont plus très clairs. À gauche, l'économie (sociale) de marché est largement admise ; à droite, la nécessité de réglementations tant sociales qu'environnementales tend à être reconnue. On parle moins aujourd'hui de principes que d'intérêts à défendre et de mesures concrètes. Cela ne va pas sans problèmes pour les partis politiques. Ils abandonnent ainsi un discours qui les positionne dans le débat public alors que leur base ne s'est pas départie des images idéologiques familières.

A la recherche d'une nouvelle sécurité

- 16 En résumé, les inquiétudes ont beaucoup varié ces cinq dernières années. La recherche d'une « sécurité dans l'incertitude » a pris la place de soucis concrets tels que chômage, assurances sociales ou blocage politique. La société a besoin de retrouver confiance en sa faculté de maîtriser les changements en cours dans le respect de la dignité humaine et d'une qualité de vie durable.
- 17 Il faut donc passer d'une **sécurité statique**, celle qu'offrent formation scolaire et professionnelle, fidélité à un employeur, sécurité sociale, droits acquis, à une **sécurité dynamique**. Celle-ci se basera moins sur des droits et prestations fixes que sur la certitude que tous les acteurs respectent les mêmes valeurs fondamentales. Il importe que tous soient d'accord pour éviter qu'un changement de travail ou de profession conduise à la pauvreté ou au chômage, que les jeunes familles puissent subvenir à leurs besoins par un salaire suffisant, que les malades bénéficient tous du même accès aux soins médicaux, que les personnes âgées, après avoir cotisé toute leur vie aux assurances sociales, jouissent des fruits de leurs efforts, qu'étrangères et étrangers ne craignent plus d'être victimes des revirements de la conjoncture.
- 18 Il s'agit donc de trouver le chemin d'une sécurité qui ne se fonde plus sur un acquis prédéterminé, mais sur le respect de la dignité humaine et sur la fiabilité des procédures de décision. Cette nouvelle forme de sécurité s'enracine non plus sur des montants fixes, mais sur le respect de valeurs régulatrices du changement, en particulier sur le maintien de la solidarité même si les formes de la vie sociale et individuelle changent. Pour que les habitants de ce pays continuent à vivre en sécurité, ils doivent avoir l'assurance que la justice sociale reste une norme de conduite, même si elle prend des formes nouvelles, que le développement durable est reconnu par tous pour assurer l'avenir à long terme du pays.

L'importance des valeurs

- 19 La « base de discussion » de la Consultation œcuménique⁴ présentait et commentait les **valeurs fondamentales** qui dans toute société, en particulier au sein de la tradition chrétienne occidentale, fondent l'accord sur les orientations de la vie sociale. La démarche proposée consistait à comprendre l'ensemble de ces valeurs fondamentales comme un contrat social implicite à renouveler. Pour concrétiser l'appel à ce renouveau, le contrat social a été divisé en six « contrats partiels » représentant autant de domaines de l'avenir social.
- 20 Les réponses des participants et participantes à la Consultation œcuménique manifestent de façon surprenante un haut degré de consensus sur les valeurs fondamentales et les tâches spécifiques des Eglises, évidentes pour beaucoup, consistant à rappeler le contenu de ces valeurs et leur nécessaire application. On demande souvent aux Eglises de prendre davantage au sérieux cette tâche de vigie en ce qui concerne les normes d'éthique sociale. Par contre l'image du contrat social fut davantage sujet à controverse. Nous n'utiliserons plus cette notion. Mais nous restons convaincus que les valeurs fondamentales telles qu'elles sont présentées dans la « base de discussion » demeurent pertinentes pour fonder l'orientation éthique de la société. La **solidarité**, valeur la plus souvent citée dans les réponses, la **liberté** mise en relation avec la **responsabilité**, la **justice sociale**, la **participation démocratique** ainsi que la **durabilité** continuent donc de guider nos réflexions.
- 21 Les réponses que nous avons reçues ont également complété ce que nous avions alors proposé. Nous relevons ici certaines des notions qui permettent d'élargir l'horizon. La **démocratie** est comprise implicitement comme une association des droits populaires avec le fédéralisme qui les délimite. Elle est considérée comme le fondement d'une coexistence pacifique. La **paix et la non-violence** comme instruments de résolution des conflits devraient guider non seulement la vie personnelle, mais également la vie professionnelle et l'action politique. L'**économie de marché** est perçue comme la forme d'organisation économique qui correspond le mieux aux valeurs de base de la société suisse. Elle favorise la liberté individuelle tant pour le choix d'une profession, pour la consommation que pour les entreprises. Utile, elle ne représente toutefois pas un absolu, elle est au contraire intégrée dans la notion de développement durable, dans le respect de la **solidarité** et de l'**ordre juridique**. La **subsidiarité** est un critère permettant de partager des respon-

4 Troisième partie, chiffre 1, p. 21 et suivantes.

sabilités entre les individus et l'Etat, respectivement les diverses structures sociales (voir chapitre 7). La **communauté** constitue une assise et un repère pour l'être humain, lien indéfectible dans l'équilibre entre liberté individuelle et solidarité sociale. La **dignité humaine et le respect d'autrui** apparaissent comme la condition nécessaire au respect des valeurs fondamentales, et ce partout dans le monde. Les **droits humains** représentent la cristallisation des valeurs permettant la vie en commun dans le respect mutuel, la paix et la justice. Pour nos Eglises, ils revêtent une importance fondamentale. Les droits humains expriment l'héritage universel d'exigences morales et d'obligations réciproques. De plus, par leur formulation positive dans des conventions internationales, ils ont pris une forme juridiquement contraignante (ce qui ne veut pas dire qu'ils soient partout et toujours appliqués !). Il revient aux Etats, aux individus tant dans leur vie privée que professionnelle et sociale de faire valoir ces droits au quotidien.

Les Eglises et la cohésion sociale

- 22 Les Eglises ne se situent pas en dehors ou simplement en face de la société civile, elles en font partie, même si leur mission est ancrée dans un au-delà de l'histoire humaine. Chrétiennes et chrétiens ont leur place à prendre comme n'importe quels autres acteurs de la vie sociale. Toutefois, comme le levain dans la pâte, leur mission est de faire lever l'espérance et les forces de libération déjà à l'œuvre au sein de la société. Animées par la Bonne Nouvelle donnée par le Christ, les Eglises veulent accompagner et soutenir les femmes et les hommes à la recherche de sens dans leur vie personnelle comme dans leur vie sociale, et offrir un espace de dialogue.
- 23 Si elles n'ont pas de programme politique, économique ou social particulier à proposer, les Eglises se réclament d'une longue expérience en humanité fondée sur l'incarnation de Dieu dans l'histoire humaine. Elles ont ainsi une parole à exprimer sur le sens de la vie, le lien social et la place de l'humanité dans la création. Elles ont aussi à encourager le dialogue. Communautés de croyantes et de croyants, les Eglises sont pourvoyeuses de sens plus que de normes, elles apportent leur contribution au lien social en manifestant par leurs actes et leurs prières que le Royaume de Dieu est déjà en gestation dans ce monde.
- 24 Ni les valeurs fondamentales ni les critères qui en découlent ne permettent de susciter une ou même la « société juste ». Valeurs fondamentales et critères sont toujours des points de repères critiques, des ancrages permettant d'orienter l'action tant individuelle que collective. Ils permettent de contrôler sa propre action à la lumière de sa conscience, l'ac-

tion d'autrui et celle des institutions à la lumière de critères auxquels s'engagent réciproquement la société et les personnes qui la composent.

- 25 Assumant des responsabilités au sein de nos Eglises, nous sommes également membres à part entière de la société. A ce titre, il nous incombe avec d'autres de maintenir vive dans notre pays la conscience que la personne est la mesure de tout système social, politique ou économique, indépendamment de sa race, de son sexe, de son statut social, de son pouvoir économique, de son âge ou de ses capacités. Le Christ n'a eu de cesse, au cours de sa vie publique, de mettre au centre la personne, de rappeler que la loi ne trouve son sens que dans les relations humaines, dans l'amour de soi, de Dieu et du prochain. L'individu ne peut vivre de manière isolée, il a besoin des liens sociaux, de la solidarité sociale. En même temps il est le gardien de cette solidarité, du bien de tous et de chacun de ses semblables. C'est dans cette relation dialectique qu'il devient personne humaine, qu'il croit en humanité. Mais pour cela, tous doivent avoir conscience du caractère inviolable, intangible de la dignité humaine.

Ethique et mise en œuvre

- 26 Les **valeurs fondamentales** jouissent d'une **forte acceptation sociale**. Cela ressort des réponses à la Consultation œcuménique. Mais en même temps ces réponses posent deux problèmes.
- 27 Le **premier problème** concerne la **mise en œuvre des valeurs fondamentales**. Autant les réponses soulignent leur validité, y compris en ce tournant de siècle, autant elles laissent transparaître, face à l'espoir de reconnaissance universelle de ces valeurs, un doute quant à leur **applicabilité**. Une importante distinction entre droit et morale est à faire ici. Dans la tradition chrétienne, les valeurs sont des points de repère sur lesquels il faut absolument pouvoir compter dans la vie commune. Autrement dit, chaque personne doit respecter ces valeurs dans sa vie individuelle et être sûre que les autres font de même. Chacun doit pouvoir compter là-dessus. Les valeurs fondamentales constituent ainsi une véritable promesse réciproque de moralité. Elles s'appuient de ce fait sur le comportement des personnes et non sur un droit établi par l'Etat.
- 28 Le droit, pour être du droit, doit être applicable; sa transgression appelle une sanction. La morale par contre ne peut être imposée, elle en serait dénaturée; la morale doit être vécue. Seules la conviction et la décision personnelle entrent en jeu. Il ne peut être question de contrainte. Contrairement au droit qui trouve sa légitimation dans l'acte de la force publique, la morale trouve son fondement au sein de la société, précé-

dant les individus et en même temps naissant des relations qu'ils entretiennent entre eux. Pour les chrétiens, elle se fonde en dernier lieu dans le plan de la création et dans la volonté de Dieu. L'éthique relève donc de la libre conviction des êtres humains, et la force de persuasion est le seul moyen de leur mise en œuvre dans la vie pratique. L'éthique est ainsi en même temps exigeante et modeste: exigeante en posant que la vie ne se dirige pas uniquement selon la convenance et l'avantage de chacun, mais bien en tenant compte concrètement des valeurs morales; modeste car sa mise en pratique dans l'agir individuel ou collectif dépend de la responsabilité de chacun. L'éthique, qu'elle soit chrétienne ou non, offre une orientation tant aux individus qu'aux collectivités, un encouragement à agir de manière moralement conséquente, mais elle ne saurait être imposée par quelque pouvoir que ce soit, fut-il ecclésial!

Ethique sociale et éthique personnelle

- 29 Le **deuxième problème** qui apparaît à la lecture des réponses, c'est la tendance à limiter la validité des **valeurs fondamentales à la seule sphère individuelle**. Cette limitation est compréhensible: l'éthique n'a de sens que si les valeurs sont intériorisées et mises en pratique au niveau individuel et cela est aussi vrai pour des valeurs à forte dimension sociale comme la solidarité, la justice ou la durabilité.
- 30 Par l'intériorisation des valeurs s'exprime le nécessaire ancrage de l'éthique dans des attitudes personnelles. Une éthique ne vaut que vécue, une norme que parce que des individus concrets l'appliquent dans leur vie. Ainsi la responsabilité individuelle se manifeste dans les relations sociales. C'est pourquoi nous préférons parler de personnes plutôt que d'individus. Car l'être humain est tout à la fois individu unique et être social, donc membre de la communauté humaine, acteur au sein de la société. Notre vie commune ne peut ainsi pas se passer de règles de comportement comme la bonne foi, la sincérité et l'honnêteté. En bref, force morale, jugement éthique autonome et courage civique attestent d'une personnalité apte à se diriger elle-même et à ne pas se laisser guider par des normes extérieures parfois trompeuses. La personne est en fin de compte seule et unique porteuse de responsabilité morale envers d'autres personnes, la société et le milieu naturel. C'est là-dessus qu'est basée la vie commune, la vie sociale.
- 31 Limiter la validité des valeurs fondamentales à la seule action personnelle serait pourtant une **grave réduction**. Une telle conception de l'éthique méconnaîtrait la signification de la dimension sociale de l'existence humaine. De même qu'aucun être humain ne doit sa vie à lui-même, aucun être humain ne peut par sa seule moralité déterminer son action.

Il est influencé par son environnement social et doit tenir compte de celui-ci. Nous avons tous reçu en héritage durant notre enfance, par notre famille et notre milieu social un ensemble de valeurs, de normes. C'est dans ce cadre que se déploie notre liberté personnelle. Aucune société, aucune association, aucun Etat, aucune famille, aucun partenariat ne peut subsister sur la seule base de décisions individuelles ou d'orientations éthiques détachées de tout lien. Pour vivre ensemble, des institutions sont nécessaires et cela depuis l'aube de l'histoire humaine. Certes, divers courants de pensée considèrent les institutions comme des contraintes pour la liberté individuelle. Nous pensons au contraire – en nous référant à la tradition chrétienne – que **les institutions offrent un cadre permettant à la liberté de s'épanouir**. Et la qualité de ce service qu'elles rendent à la liberté humaine doit être évaluée, critiquée. Cela veut dire que les institutions qui, à la fois limitent et permettent notre responsabilité éthique individuelle, deviennent elles-mêmes objet de la réflexion éthique. La responsabilité éthique est donc engagée dans l'organisation et la mise en place des institutions sociales, économiques et politiques. A leur organisation et aux services qu'elles rendent s'appliquent les mêmes valeurs fondamentales que pour la vie personnelle : solidarité, justice, durabilité, etc.

- 32 Reconnaître une dimension sociale à l'éthique ne limite pas le **domaine de la responsabilité personnelle**, mais au contraire **l'étend**. Pour une existence morale au sens chrétien, il ne suffit pas d'être pour soi-même « pieux et juste ». L'éthique élargie à la dimension sociale demande à s'engager pour des institutions favorisant une liberté solidaire, juste, participative, pour des règles de vie sociale respectueuses des personnes, des communautés humaines et de la nature. Ethique personnelle et éthique sociale se complètent nécessairement : à l'éthique personnelle les fondations de la vie personnelle ; à l'éthique sociale la réglementation sociale, économique, politique et écologique de la vie collective. La prise en charge de l'intérêt général par l'ensemble des citoyens dans le cadre de la démocratie montre bien que la responsabilité personnelle englobe l'éthique sociale (voir chapitre 7).

Notre projet

- 33 Tout système économique, social ou politique qui respecte la dignité humaine est légitime. Il peut faire l'objet d'un débat démocratique qui allie dans une compréhension large de la rationalité politique l'approche factuelle à la perspective éthique. Il nous tient à cœur d'attirer l'attention sur l'observation de valeurs communes et de critères éthiques. Lorsque la dignité humaine doit être défendue, l'engagement politique et le combat pour la justice font partie intégrante de notre mission. Celle-ci

est fondée sur la certitude que la promesse contenue dans le Notre Père « Que ton règne vienne » est réalité. Notre rôle est alors de travailler avec ceux et celles qui défendent la dignité humaine, indépendamment de toute idéologie ou credo, pour repérer les germes qui annoncent un monde plus humain et les aider à croître. Si les petits et les plus faibles retiennent en premier lieu notre attention, c'est parce qu'ils sont les plus vulnérables. Comme le remarque avec force le Préambule de l'actuelle Constitution fédérale dans une phrase que l'on dirait sortie directement de la sagesse prophétique, leur sort est un bon indice de la santé de notre société. A l'aube du 21^e siècle, le peuple et les cantons se sont donné une nouvelle Constitution, « sachant que seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres ».



Chapitre 2

La personne humaine au centre

- 34 *Lorsque chaque personne est reconnue dans sa dignité, qu'elle peut vivre dans un réseau de relations sociales qui donnent sens à sa vie, nous y découvrons, comme chrétiens et chrétiennes, les prémices du Royaume de Dieu. Le projet de Dieu pour l'humanité, le Salut qu'il lui offre est là, présent en germe dans la vie présente. C'est à partir de cette foi qui nous est commune, protestants et catholiques, que nous observons la réalité et que nous lisons les réponses données à la Consultation œcuménique. Nous rendons compte ici des impulsions que nous donne la foi pour aborder l'avenir social et économique de la Suisse.*

L'égale dignité de tous

- 35 Personne n'a la source de la vie en soi-même, la vie est donnée et transmise. Les parents en prennent conscience à la naissance de leur enfant, chacun l'éprouve douloureusement lorsque la mort vient ravir une existence qu'on voudrait retenir. Nous croyons que chaque personne existe dans la mesure où elle se reçoit du Créateur qui l'aime au point de dire « oui » à son existence. Créé pour vivre, l'être humain trouve son bonheur dans ce grand courant de vie qui le traverse et que, à son tour, il transmet à d'autres. Cette origine et cette destinée communes établissent une égalité foncière entre tous les humains et fondent la dignité de la personne sans distinction de race, de sexe, de religion. Nous reconnaissons dans cette dignité et les droits qui en découlent le principe et le fondement d'une éthique valable pour tous, non seulement pour les chrétiens. Toute atteinte à ces droits essentiels au nom d'une idéologie constitue un refus de l'égale dignité de toute création. Parce que le droit à mener une vie digne et pleinement humaine l'emporte sur toute autre considération, nous lui accordons une priorité absolue lorsqu'il est question de l'organisation de la société.

L'accès aux biens de ce monde

- 36 En lui donnant la capacité de nommer toutes choses, le Créateur a confié à l'homme la gestion de la création et de ses ressources (Gn 2,19-20). Cette mission constitue en premier lieu une responsabilité envers la création tout entière. La Bible n'oppose pas l'humanité à la nature. Elle fait partie de cette dernière et en dépend. L'être humain est certes seul parmi les créatures à recevoir une responsabilité de Dieu, mais cela ne lui donne pas la libre disposition des biens de la terre. Il doit prendre soin de la création. Car celle-ci a une valeur propre. Dans le récit biblique, elle

est qualifiée de « bonne ». L'humanité doit veiller à ce que la beauté, la diversité, la « bonté » de la création soit préservée afin que tous les êtres vivants puissent également en jouir selon leur nature spécifique.

- 37 Si la création a sa valeur propre et ne peut ainsi pas être accaparée par l'humanité, de même, elle doit rester à disposition de tous les êtres humains. Aucun groupe ni aucune catégorie de personnes ne peut s'approprier les richesses de la terre pour un usage exclusif. La génération actuelle doit préserver les richesses naturelles afin que les générations à venir puissent également en bénéficier. La destination universelle des biens terrestres vaut pour tous et pour toutes les générations. Toute discrimination dans l'accès aux biens de ce monde constitue une injustice inacceptable.

La personne comme être social

- 38 L'être humain est incapable de se comprendre et d'engendrer aussi longtemps qu'il reste seul. Être de relation et de dialogue, il a besoin d'ouverture et de communion pour prendre conscience de sa propre identité. Créé dès l'origine complémentaire, homme et femme (Gn 1,27 ; 2,18-25), il trouve sa vraie dimension dans la mesure où il rencontre un ou une partenaire, qui est à la fois autre et dans lequel, cependant, il reconnaît quelque chose de lui-même. Cette expérience est commune à tous : consentir un pas hors de soi-même en direction d'un autre pour dire « oui » à son existence et l'accepter comme partenaire de dialogue rend la vie féconde et heureuse. Viscéralement social, chacun a besoin, pour se développer et vivre pleinement, d'un réseau de relations où l'ouverture, la communication et le don de soi sont les conditions de sa vocation humaine. Cette dimension relationnelle, inscrite au plus profond de l'être humain le structure comme personne appelée à la vie sociale, la vie en communauté.

La liberté de dire oui

- 39 Toute personne est libre. Elle a la capacité d'accepter ou de refuser son Créateur, son prochain et les créatures. Qu'elle choisisse l'ouverture, la vie ira de l'avant en elle et autour d'elle, pour elle et pour les autres. Qu'elle opte pour le repli sur elle-même en excluant l'autre de son horizon, la mort et le non-sens scelleront son existence. Pour avoir voulu tout maîtriser de façon arbitraire, l'être humain s'est souvent retrouvé nu et faible ; la terre lui est devenue ingrate, son existence laborieuse et pleine d'épreuves, ses relations conflictuelles (Gn 3). Lorsque quelqu'un refuse d'être le gardien de son frère ou de sa sœur, le meurtre entre dans l'histoire, premier pas vers une escalade de violence qui culmine avec la mise à mort de l'innocent et la destruction de la création (Gn 4 ; 6).

- 40 La foi chrétienne nous engage à affirmer que dire « oui » à Dieu c'est dire « oui » à l'homme (Os 6,6 ; Mt 9,13 ; 12,7). De ce double « oui » nous retenons que la justice et le respect du prochain sont essentiels à la foi à tel point qu'un acte religieux qui ne s'inscrirait pas dans un contexte de justice et d'amour serait pervers. Les prophètes ne cessent de le rappeler, la foi en Dieu et l'engagement pour la libération de l'homme sont inséparables : « Le jeûne que je préfère n'est-ce pas ceci : dénouer les liens provenant de la méchanceté, détacher les courroies du joug, renvoyer libres ceux qui ployaient, bref, que vous mettiez en pièces tous les jougs ! » (Es 58,6-10)¹. Annoncer l'Évangile exige de notre part l'engagement pour la libération intégrale de toute personne dans la réalité même de son existence en ce monde. Il en va de la crédibilité de notre propre foi.

- 41 Cette conviction nous conduit concrètement à promouvoir des valeurs et des attitudes qui, bien qu'elles nous soient inspirées par l'Évangile, coïncident avec les options de personnes issues d'autres horizons idéologiques ou religieux, qui œuvrent pour la promotion d'un bien commun digne de la personne humaine. Quand la Déclaration universelle des droits de l'homme affirme que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits » (article 1) elle demande que les différences dans les conditions sociales, les inégalités socio-économiques, la diversité des dons reçus soient prises en compte afin que chaque personne bénéficie de sa liberté originelle. C'est pourquoi nous soutenons tout homme et toute femme qui s'engage pour lever les obstacles d'ordre économique, politique ou social menaçant la liberté inhérente à la dignité humaine.

Un renversement de perspective

- 42 Pour nous chrétiens, le « oui » de Dieu à l'humanité et la réponse de l'humanité à Dieu trouvent leur pleine expression dans la vie et l'enseignement de Jésus de Nazareth. Il nous a révélé un Père qui prend soin de ses enfants, est sensible à leurs souffrances et à leurs besoins (Mt 9, 35-36). Ce Dieu aimant n'exclut personne, il n'a qu'un désir, que tous se redressent et vivent. Le Maître de Nazareth a ainsi renouvelé notre rapport au prochain et posé les bases d'une nouvelle éthique. Sa vie donnée, son engagement en faveur des petits et des pauvres, la justice revendiquée (Lc 16,19-31) nous font comprendre que toute personne est digne de respect et d'attention, qu'elle soit homme ou femme, concitoyenne ou étrangère, coupable ou innocente. Notre attitude envers nos frères et sœurs en humanité ne peut être qu'un « oui » ouvert et franc à l'image

¹ Voir aussi Es 1,11-17 ; Am 5,21-24.

de l'attitude de Jésus envers ses contemporains. C'est pourquoi une authentique solidarité ne se limite pas à des sentiments de sympathie ou d'antipathie, à des liens du sang, à l'appartenance ethnique ou à des affinités politiques. La cohésion sociale suppose que chacun soit capable d'aller à la rencontre de l'autre et de l'accueillir sans exclure personne de sa bienveillance. La question essentielle n'est pas de savoir qui est notre prochain mais bien de nous demander de qui nous acceptons de nous faire proches (Lc 10,29–37). Si nous n'offrons pas à toute personne, quelle qu'elle soit, un peu plus d'amour qu'elle n'en mérite, le monde n'est plus habitable.

- 43 Ce renversement de perspective nous fait voir qu'un comportement légaliste qui se contente de respecter les prescriptions de la loi ne parviendra jamais à écarter toute injustice. Nous lui substituons la pratique de la solidarité et de l'amour, l'attention et le respect de ce que l'autre vit, conformément à la règle d'or : « tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le vous-mêmes pour eux » (Mt 7,12). Le Christ lui-même n'a pas hésité à transgresser des normes bien établies pour proclamer que la personne humaine est plus importante qu'une loi, fût-ce celle du Sabbat (Mc 1,40–45 ; 2,13–28 ; 3,1–7). Les structures religieuses, politiques, sociales ou économiques sont au service de la personne et non le contraire. Dans un geste audacieux de liberté et de solidarité, il est allé jusqu'à placer la personne qui souffre à la place de la Loi, au centre de l'assemblée religieuse (Mt 9,13 ; Mc 3,1–7), cautionnant ainsi une nouvelle échelle des valeurs qui ne cesse de nous interroger.

Le Royaume de Dieu comme accomplissement

- 44 L'enseignement du Christ qui fait des exclus et des pauvres les citoyens privilégiés du Royaume de Dieu est au centre de notre message. Ces petits auxquels il accorde la première place, nous les rencontrons aussi dans notre propre pays. Ils sont jeunes ou vieux, victimes des mutations sociales et économiques, femmes abusées ou exploitées, populations de montagne, handicapés et inadaptés, marginaux ou isolés, migrants et réfugiés ou demandeurs d'asile. Pour peu que l'on regarde au-delà des frontières vers les pays en voie de développement, les victimes des guerres, des catastrophes naturelles, de la dette internationale ou des structures sociales et économiques injustes viennent grossir la liste de façon impressionnante. Les personnes qui subissent la pauvreté matérielle, l'exclusion sociale ou la détresse psychique sont les premières à bénéficier de la miséricorde de Dieu.
- 45 Le Royaume de Dieu n'est pas le produit des seuls efforts humains. Il ne se confond pas avec le progrès terrestre. La tâche serait proprement sur-

humaine. Il est un don de Dieu. Mais nous sommes certains de son accomplissement. Le Christ n'a pas seulement annoncé la venue du Royaume de Dieu, il a manifesté sa réalité par sa résurrection. De ce fait nous savons que le Royaume de Dieu est à la fois au-delà de l'histoire humaine et au cœur de celle-ci. C'est pourquoi nous sommes invités comme chrétiens à apporter notre part à sa venue et à assumer notre responsabilité envers nos frères et sœurs en humanité. C'est forts de cette espérance que nous abordons les thèmes traités dans les chapitres qui suivent et que nous nous engageons, avec l'ensemble des chrétiens et des chrétiennes de ce pays, à œuvrer avec toute personne de bonne volonté à la réalisation d'un avenir bon pour tous.



Chapitre 3

Vivre pleinement la communauté familiale

- 46 *La famille est une réalité qui se retrouve dans toutes les cultures. Elle peut avoir des formes différentes, elle reste indispensable à la continuation de la société. L'éducation des enfants en dépend. Pourtant, les familles sont actuellement en Suisse dans une position difficile. Ses prestations sont insuffisamment reconnues. C'est pourquoi nous plaçons pour une revalorisation des familles par les pouvoirs économiques et politiques. Les familles doivent être financièrement mieux soutenues ; un élargissement de l'offre en crèches et homes de jour pour les enfants est souhaitable. Il devrait être possible aujourd'hui, tant pour les mères que pour les pères, de poursuivre une activité professionnelle tout en menant une vie familiale épanouie.*

LES RÉPONSES

L'avenir des familles préoccupe

- 47 Comme le soulignent de nombreuses réponses, les familles se trouvent dans une situation difficile. Les explications données sont multiples. Les familles disposent de trop peu d'influence pour être en mesure de faire valoir adéquatement leurs intérêts sur le plan politique. Elles subissent les effets de la conjoncture économique : en période de récession, le chômage, le stress croissant au poste de travail et les difficultés financières, notamment pour les jeunes familles, occupent le premier plan ; quand le marché du travail est tendu, l'activité professionnelle des deux conjoints affecte les relations familiales, notamment parce que les institutions de garde des enfants ne sont pas encore assez nombreuses. Dans les médias, l'intérêt se porte souvent sur des formes de vie jugées d'avant-garde, sans contrainte, et plus « sensationnelles ». La structure familiale usuelle apparaît alors comme un reliquat du passé. Les préoccupations exprimées ne concernent d'ailleurs pas seulement les questions matérielles, même si la pauvreté, particulièrement celle des jeunes familles et des familles nombreuses est relevée. D'une manière générale, c'est la perception même de la solidarité dans notre société qui est interpellée, en particulier en ce qui concerne les charges que doivent assumer les adultes élevant des enfants.
- 48 Dans les réponses, l'importance des familles comme lieu de socialisation, de transmission des valeurs est relevée, et cela tant pour les parents que pour les enfants. Ce rôle de la famille ne semble plus pouvoir être conçu qu'avec difficulté et de façon limitée ; les influences de la publicité, de



l'offre médiatique, etc. paraissent trop grandes. Enfin la vie des enfants et des adolescents est devenue plus difficile dans notre société où la mobilité tant professionnelle que liée aux loisirs devient une exigence. Ils doivent trouver leur place dans la société sans toujours bénéficier de la stabilité et du soutien qui leur seraient nécessaires.

- 49 Ces observations montrent que le problème fondamental des familles en Suisse n'est pas uniquement de nature financière. Par-delà la faiblesse des mesures sociales, la Suisse ne dispose toujours pas d'une politique adéquate concernant la famille. Des valeurs essentielles, tant au niveau individuel que social, sont également en jeu, elles devraient davantage occuper l'attention du public. Quelle importance ont pour nous les services rendus par la famille et dont toute la société dépend ? Quelle signification accordons-nous aux valeurs relationnelles promues par la famille, telles que l'empathie, la fidélité, le respect mutuel, l'assistance réciproque, la solidarité ? Où donc apprendre l'ampleur et les limites de la consommation, de la concurrence et de l'individualisme tout en honorant l'individualisation de la société conquise durant l'époque moderne ? Les partenaires sont-ils prêts à s'engager pleinement l'un envers l'autre et envers leurs enfants, et, sans se renier, adapter en conséquence leur projet de vie respectif ? Comment assumons-nous l'attention à autrui, le respect des liens conjugaux et familiaux d'une part, l'épanouissement personnel, voire la réalisation de soi sans entrave d'autre part ? Des réponses données à ces questions dépend pour l'essentiel l'avenir des familles dans notre société. Comme le soulignent les réponses à la Consultation, souvent en relation avec l'évolution démographique en cours, la place accordée aux familles décide de l'avenir de la société.

UN CONSTAT

Le manque de reconnaissance sociale de la vie familiale

- 50 Les familles ont aujourd'hui une position incertaine dans l'opinion publique. Cela concerne non seulement la famille « traditionnelle », mais toutes les formes de vie familiale. Divers facteurs y ont contribué. Nous nous limiterons toutefois ici au niveau culturel, mettant ainsi de côté d'autres problèmes comme par exemple les difficiles relations entre devoirs familiaux et exigences professionnelles (voir aussi le chapitre 5).
- 51 Le premier facteur nommé est souvent la diversification des formes de vie. Vivre en famille ne va plus de soi pour une foule de raisons. D'autres possibilités de vie s'offrent aux jeunes. Vivre seuls ou en partenariat, renoncer implicitement ou explicitement à avoir des enfants ou attendre avant d'en avoir. Un projet de vie sans fonder une famille est une option tout aussi reconnue que d'autres manières de vivre. A cause de cette

diversité, la famille en tant que forme particulière de vie est parfois reléguée à l'arrière-plan.

Une pluralité d'expériences

- 52 Cette variété de choix possibles est le fruit de la différenciation sociale qui a accompagné la valorisation moderne de l'individu. Depuis le début de l'ère industrielle et la division toujours plus fine du travail, diverses fonctions, jusque-là assumées par la famille, ont été reprises par d'autres acteurs sociaux. Le rôle économique de la famille s'effrite avec l'éclatement de l'unité géographique entre habitat et production. Les familles, qui souvent constituaient des communautés où vivaient des personnes de plusieurs générations n'ayant pas nécessairement de liens de parenté, ont ensuite perdu leur fonction d'« assurance sociale » au profit de la sécurité sociale et de la prévoyance professionnelle. Plus récemment, la prospérité économique a multiplié les options permettant à chaque individu de se tailler une vie sur mesure. L'expérience pastorale comme les études sociologiques le montrent, plusieurs formes de vie familiale coexistent aujourd'hui. Cette diversité n'a certes pas rendu obsolète la famille « classique » composée d'un couple marié et d'un ou plusieurs enfants, mais elle lui a fait perdre sa qualité de norme évidente. D'autres formes de communautés familiales se sont développées. Nous en évoquons ici quelques unes sans prétendre les évoquer toutes. Des couples restent sans enfant, volontairement ou non, d'autres adoptent des enfants ou acceptent de devenir des parents d'accueil. De nombreuses familles sont « recomposées », d'autres dites « monoparentales » sont constituées d'un adulte et d'un ou plusieurs enfants. Les femmes et parfois hommes qui élèvent seuls leurs enfants assument une charge exigeante ; les services qu'ils rendent aux enfants et à la société imposent le respect. Cette diversité ne signifie pas nécessairement que le sens du lien durable entre adultes et entre adultes et enfants se soit perdu. Elle peut aussi être vue comme un acquis permettant à chacun et à chacune de trouver les voies d'un épanouissement personnel dans un respect mutuel.
- 53 L'appréciation de cette diversité diverge toutefois selon les perspectives. L'Eglise catholique romaine souligne l'importance du mariage comme sacrement, du lien entre celui-ci et la procréation dans le cadre d'un développement harmonieux des relations interpersonnelles. Tout en reconnaissant la valeur du mariage, les Eglises protestantes mettent davantage l'accent sur le fait que la qualité des relations humaines – y compris au sein de couples homosexuels – prime sur leurs formes historiques. Elles rappellent que celles-ci sont au service de la personne et non l'inverse, comme le relevait Jésus à propos du Sabbat. Les deux Eglises



partagent le même souci de favoriser la stabilité et la qualité des relations au sein des familles et de renforcer l'attention du public comme du monde politique sur leurs besoins spécifiques.

- 54 L'une des conséquences de cette évolution est l'augmentation du nombre de personnes choisissant de vivre seules. Il est aujourd'hui possible de vivre de manière autonome tout en restant célibataire. Pendant longtemps, ce ne fut pas le cas. Encore avant la deuxième guerre mondiale, la plupart des personnes qui ne pouvaient se marier pour des raisons économiques vivaient en ménage avec d'autres membres de leur famille ou en communauté. Les influences de l'économie, les modifications du système de valeurs et les possibilités qu'offrent la vie professionnelle et les loisirs font que l'épanouissement personnel est devenu une forte aspiration au sein de notre société. Le taux élevé de divorces et l'augmentation de l'espérance de vie ont vraisemblablement augmenté les réticences à s'engager dans une relation durable. Face aux charges que les couples doivent affronter, il n'est plus évident d'assumer une relation qui dure toute la vie et d'accepter les efforts nécessaires pour en assurer la qualité. Le refus du transitoire ne va plus de soi. La décision d'élever des enfants implique pourtant toujours la volonté de s'engager, autant que faire se peut, de manière durable.

Fonder une famille : un choix difficile

- 55 Jusqu'ici Etat, économie et société pouvaient s'en remettre largement aux familles pour assurer leur devenir. Mais la société perd aujourd'hui de sa substance familiale et semble peu préoccupée de son maintien. Le manque d'attention aux besoins spécifiques des familles constitue donc une nouvelle problématique. L'organisation de la vie individuelle devant toujours plus affaire privée ou étant déclarée telle du fait de la libéralisation de la société, les revendications des familles disparaissent toujours plus de l'attention publique. De fait, nous observons un manque de considération non seulement des besoins propres aux familles, mais également des services qu'elles rendent à l'ensemble de la société.
- 56 Nous devons donc généralement reconnaître que la décision de fonder une famille est devenue plus difficile et même que la vie familiale en soi est rendue plus astreignante du fait de l'évolution sociale. L'effacement de normes sociales et d'exemples auxquels il est possible de s'identifier n'apportent pas seulement davantage de liberté. La contrainte de décider par soi-même, sans disposer de modèles ni du soutien d'une convention sociale laissent les individus seuls devant leur responsabilité. La décision de fonder une famille ne s'inscrit pas dans un environnement culturel favorable. Organiser la vie commune est également devenu une tâche

plus compliquée. Comment répartir travail domestique et travail rémunéré entre les parents ? Quelles sont les valeurs importantes dans l'éducation des enfants ? Où habiter, quand changer de lieu de travail ? Les réponses à de telles questions ne dépendent plus d'un cadre social préalable, mais d'un dialogue entre partenaires.

- 57 Le revers de la libéralisation, en principe positive, de notre société et de l'extension de l'autonomie individuelle est la solitude. La société laisse à chaque individu la liberté de conduire sa vie à son gré ; elle le laisse aussi largement seul devant les décisions à prendre. Cela a des conséquences directes sur les familles. En considérant la vie familiale comme une affaire privée, on oublie d'une part combien la société dépend des prestations des familles, d'autre part combien les familles ont besoin de conditions sociales, structurelles et culturelles qui les soutiennent. Enfin on oublie que la famille en tant que communauté de vie doit se structurer et que toute structure n'est pas apte à assurer l'épanouissement tant des parents que des enfants. Le gain de liberté implique un plus fort engagement des partenaires pour trouver une forme de vie commune respectueuse de chacun. Liberté veut dire responsabilité – pour soi et pour les autres.

Entre épanouissement individuel et sens de la communauté

- 58 La totalité des prestations sociales fournies par les familles ne peut être assumée par aucune autre forme de vie. Eduquer et prendre soin des enfants veut toujours dire former de nouveaux membres pour la société. La formation de la personnalité des plus jeunes (et par conséquent des adultes avec eux), l'équilibre émotionnel de parents soumis à la pression croissante de l'économie et de la société, le maintien et l'incarnation de valeurs personnelles dans une société toujours plus impersonnelle, en bref : le maintien de l'être humain et de l'humanité dans notre temps compte au nombre des tâches inaliénables des familles.
- 59 L'avenir incertain de la famille dans notre société ne peut être attribué simplement à un effondrement de la morale individuelle. Ce préjugé doit être corrigé ; il ne correspond pas à la complexité de la réalité et freine la recherche de solutions nouvelles. De nombreux facteurs expliquent l'évolution en cours de la société et de la culture ; tous ne sont pas négatifs. Nous voyons cependant avec préoccupation, derrière les problèmes actuels de la famille, l'apparition d'une attitude fondamentalement a-familiale. Reste à savoir si un individualisme absolu, dépourvu de tout engagement, menace de l'emporter sur la reconnaissance en soi positive d'une individualité responsable. Le problème n'est pas que la vie en famille n'aille plus de soi, mais le fait que contracter des liens personnels



durables est rendu plus compliqué. La disponibilité à s'engager pour la vie doit mûrir et faire ses preuves dans un contexte social difficile. Il en résulte un grand nombre d'échecs. Un tiers des mariages finissent par un divorce. Les souffrances vécues à cette occasion ne sont souvent pas moindres que celles des couples qui étaient par le passé, en raison de la pression sociale, obligés de rester ensemble malgré leur séparation affective. Les liens durables sont remis en question par des changements démographiques et des contraintes économiques, par la mutation du système de valeurs qui place au-dessus de tout flexibilité et mobilité, absence de lien contraignant et rythme accéléré. Quand la réussite individuelle devient le but unique, cela peut entraîner à long terme une atomisation sociale. Prévenir cette évolution par le rappel à un équilibre conforme à la personne humaine, entre individualité et socialité, est l'une de nos tâches.

POINT DE REPÈRE

Liberté et responsabilité pour une vie accomplie

- 60 Jusqu'ici il n'était question que des problèmes des familles dans notre société. Mais ce n'est de loin pas tout. Car ils existent, ces nombreux jeunes qui se risquent à fonder une famille. Qu'est-ce qui les pousse à prendre cette décision et à transmettre la vie à un ou plusieurs enfants ? Les réponses à cette question appartiennent à chaque femme et chaque homme, et elles changeront tout au long de la vie commune. Car de même que toute famille est une réalité unique, elle évolue constamment.
- 61 Quelles que soient leurs motivations, les personnes qui disent oui à la vie en famille saisissent, d'un point de vue chrétien, la chance de vivre et de transmettre l'amour de Dieu dans l'amour de leurs proches. Naturellement, la famille n'est pas la seule forme de vie dans laquelle cet amour est vécu, mais elle en est un lieu privilégié.
- 62 « Il n'est pas bon pour l'homme d'être seul » (Gn 2,18). Cette affirmation de la Genèse signifie qu'aujourd'hui encore, placer la personne humaine et son besoin de relations interpersonnelles au centre a un sens. La vie dans la forme la plus étroite de lien social, c'est-à-dire au sein de la famille, est une grande chance pour une « vie en abondance », selon la promesse faite par Jésus à l'humanité (Jn 10,10). Epanouissement personnel et liens humains forment un tout. Si l'épanouissement de soi peut se réaliser de mille manières, il n'est possible qu'avec d'autres personnes, jamais sans elles et surtout pas contre elles.

- 63 C'est notre conviction commune que la vie en famille constitue une chance précieuse – pas une garantie, mais une remarquable possibilité – de vie en plénitude. Une « vie en abondance » ne représente nullement une utopie, mais bien une promesse. Nos Eglises ont la mission de témoigner de cette promesse. Elle constitue une authentique alternative à toute sorte de désirs éphémères.
- 64 La plénitude est tout autre chose que la quantité : les valeurs propres à la famille, comme la considération, l'amour, la fidélité et la confiance, la prévenance et l'empathie, entrent en contradiction avec nombre de valeurs promues par notre société orientée vers les échanges économiques et l'avantage personnel. Cela est positif et négatif à la fois. Le positif, c'est que les familles rendent ces valeurs agissantes dans la société environnante. Car une société basée uniquement sur la concurrence et la maximalisation de l'intérêt personnel devient en fin de compte hostile à la vie humaine. D'un autre côté cependant, les valeurs familiales risquent d'être étouffées. Chaque famille a besoin, pour le plein développement de ses membres, d'un espace de liberté dans lequel les personnes s'épanouissent et sont acceptées pour elles-mêmes. Les familles y parviennent-elles, elles deviennent alors une pierre angulaire de l'humanisation de la société.

DES PISTES

Reconnaître la valeur de la famille

- 65 Un « sauvetage de la famille » ne peut être attendu uniquement de l'Etat. On ne peut guère davantage remonter le cours du temps. L'engagement pour les familles est une tâche novatrice qui implique l'ensemble de la société. L'objectif consiste à replacer au cœur de la conscience tant individuelle que sociale la valeur inestimable de la famille et des services qu'elle rend. Seul un tel enracinement aidera l'économie à trouver des solutions permettant de fixer des revenus et d'organiser le travail de manière à respecter la vie familiale. C'est aussi la condition nécessaire pour que l'Etat remplisse effectivement le mandat constitutionnel de protection et d'encouragement de la famille qu'il a reçu (art. 41, al. 1, lettre c et art. 116, al. 1 de la Constitution fédérale). Réciproquement, une reconnaissance plus large de la famille ne sera possible que si elle est encouragée par l'Etat et l'économie. Attitudes et conditions cadres doivent se correspondre, parce qu'elles se présupposent mutuellement. Elles ne vont toutefois pas automatiquement à l'unisson. L'adaptation des conditions cadres aux valeurs véhiculées par la société est sans cesse à reprendre.



- 66 La liberté de choisir sa forme de vie doit naturellement être garantie. Ce qui vaut pour la liberté individuelle ne vaut toutefois pas pour la vie collective. Il n'est pas admissible qu'au nom de la liberté individuelle, on édicte des règles désavantageant les familles. Face aux assurances sociales, dans le droit fiscal, sur le marché de l'emploi, et celui du logement, les adultes élevant des enfants subissent aujourd'hui des désavantages importants et injustifiés. Aujourd'hui encore, les familles ne sont pas partout les bienvenues dans la vie sociale, et même dans la vie ecclésiastique, dans nos cultes et messes. La politique familiale est donc une tâche sociale au sens complet du terme : toute la société doit y oeuvrer.

Pour une plus grande sécurité financière des familles

- 67 Même en sachant que l'avenir de la famille se décide en premier lieu par les valeurs en vigueur dans notre société, des mesures concrètes sont possibles et nécessaires aujourd'hui déjà. L'allègement des charges matérielles pesant sur les familles, attendu depuis longtemps, peut être réalisé rapidement. Les représentants du monde politique et de l'économie devraient tomber d'accord sur quelques principes de base. Nous indiquons ici les domaines qui nous paraissent les plus urgents en fonction d'une politique cohérente de la famille. Si nous considérons le revenu familial, nous estimons que l'équivalent d'un seul salaire correspondant à un plein-temps devrait suffire à entretenir une famille. Malheureusement le marché du travail ne peut tenir compte par lui-même du nombre de personnes qui dépendent du salaire d'une travailleuse ou d'un travailleur. C'est pourquoi des allocations pour enfants beaucoup plus élevées qu'aujourd'hui sont nécessaires. Cet investissement nous semble socialement et économiquement finançable, que ce soit par les contributions des travailleurs et des employeurs ou par les ressources fiscales. Des allègements des dépenses familiales sont également souhaitables. Deux champs d'action sont envisageables afin de venir en aide aux familles disposant de bas revenus et aux familles nombreuses : les impôts de la Confédération, des cantons et des communes et les primes de l'assurance-maladie devraient être diminués pour ces deux catégories de familles. L'accès au logement devrait également être facilité, en particulier pour les familles nombreuses. Le droit à un logement approprié constitue d'ailleurs un mandat clairement donné à l'Etat par la Constitution fédérale (art. 41, al. 1, lettre e et art. 108, al. 4).
- 68 Un autre problème réside dans l'apparente contradiction entre l'égalité entre hommes et femmes et le soutien aux familles. Il est normal que les femmes tiennent à exercer une activité professionnelle. Il est toutefois choquant que pour des raisons financières uniquement, et aux dépens de leur famille, les deux partenaires *doivent* avoir un emploi rémunéré.

C'est pourquoi il est nécessaire de promouvoir la compatibilité entre les activités domestiques et l'emploi rémunéré pour les femmes comme pour les hommes. Des mesures concrètes à cette fin doivent être prises tant par les entreprises que par l'Etat comme cela est maintenant envisagé tant parmi les employeurs qu'au sein des Chambres fédérales. Nous espérons que ces ouvertures vont rapidement se concrétiser. Car la couverture des besoins en places d'accueil pour les enfants (crèches, garderies, écoles de jour) ainsi que l'introduction d'un horaire scolaire continu et l'offre de cantines dans les écoles sont jusqu'à présent largement insuffisantes. Les expériences de socialisation que ces institutions offrent aux enfants uniques, fort nombreux en Suisse, sont par ailleurs pédagogiquement très précieuses.

Pour un cadre de vie favorable aux familles

- 69 De la part de l'économie, de nombreuses mesures sont possibles afin de mieux harmoniser exigences professionnelles et devoirs parentaux. Le travail à temps partiel ne devrait par exemple en aucun cas empêcher des travailleurs ou des travailleuses d'accéder à la formation continue ou de progresser dans leur carrière. Pour les mères et les pères qui, après avoir consacré une période de leur vie à l'éducation de leurs enfants, souhaitent retrouver un emploi rémunéré, il faut offrir des appuis à la réinsertion professionnelle. Les compétences acquises par les parents dans la gestion de leur ménage devraient également être mieux valorisées. De telles mesures permettront d'éviter que de jeunes travailleuses et travailleurs désireux de fonder une famille soient obligés de choisir entre famille et profession. Car face à un tel dilemme, renoncer à avoir des enfants constitue souvent la solution la plus simple.
- 70 Que des jeunes familles connaissent la pauvreté dans une proportion supérieure à la moyenne, et cela dans un pays si riche, est inacceptable. Des mesures ciblées, par exemple un revenu minimal garanti pour les enfants, permettraient des améliorations substantielles. Qu'il n'existe à ce propos aucune volonté politique jette une lumière crue sur la position marginale de la famille dans l'opinion publique et le débat politique. Cette réalité, comme le rejet de l'assurance maternité, l'augmentation des coûts de formation des jeunes et des primes d'assurance-maladie, montrent que notre société ne perçoit de loin pas suffisamment sa responsabilité envers les familles. Nous souhaitons que les familles soient aidées durablement et nous soutiendrons toute démarche allant dans ce sens.



Pour un renforcement de l'aide mutuelle

- 71 Les problèmes de la famille ne sont pas tous de nature financière ou structurelle. Cela se voit dans l'expérience des parents qui élèvent seuls leurs enfants, et dont le nombre ne cesse d'augmenter en raison des taux élevés de divorces. Nous devons apprendre à mieux vivre avec cette réalité. Même si les problèmes financiers – les familles monoparentales restent plus touchées par la pauvreté que les familles nombreuses – étaient réglés et si l'économie tenait mieux compte de la réalité spécifique des familles monoparentales, le plus important resterait à faire : les mères élevant seules leurs enfants (les pères sont plus rarement dans cette situation) sont souvent touchées par l'isolement social. Dans nos villes et agglomérations caractérisées par l'absence de réseaux de soutien, elles sont souvent laissées seules au sens le plus vrai du mot. Les conséquences de cette solitude sur les adultes et les enfants peuvent difficilement être évaluées. Le bénévolat étant aujourd'hui mieux reconnu, l'aide entre voisins, le contact et le soutien interpersonnel représentent sa forme la plus significative dans la vie quotidienne. Nous soulignons avec insistance. Notre société a besoin de nouveaux réseaux sociaux. Ceux-ci ne sont pas des filets qui entravent, mais de précieux soutiens quand ils expriment une solidarité vécue au quotidien. Nous voyons ici une tâche importante pour nos paroisses. Elles peuvent devenir encore davantage qu'aujourd'hui des lieux de rencontre en allant activement au-devant des familles monoparentales.
- 72 Des réseaux de voisinage stables sont d'ailleurs d'une grande importance pour toutes les familles. L'expression « famille nucléaire » ne saurait en effet être comprise comme le repli ou l'enfermement des familles dans leurs logements. Les réseaux de voisinage se mettront-ils de nouveau en place afin que chaque famille puisse s'appuyer sur eux pour résoudre ses petits et grands problèmes quotidiens ? La réponse à cette question dépend aussi des valeurs actives dans notre société. L'aspect parfois trop individualiste que prennent les loisirs et la consommation empêche la solidarité quotidienne, dépourvue de spectaculaire, mais riche en possibilités d'épanouissement. Les exigences de la vie professionnelle et des programmes de loisirs bien remplis ne peuvent en tout cas pas masquer qu'il existe un grand déficit. La question n'est pas de savoir si on a le temps d'aider son prochain et d'être disponible pour lui, mais bien de décider de prendre ce temps.
- 73 C'est justement dans le renforcement de la solidarité de voisinage, qui ne peut s'épanouir que grâce à des lieux de rencontre mis à disposition, que nous voyons une tâche pour nos paroisses. Cela veut dire aussi que nous devons, dans la vie de nos Eglises, veiller davantage à donner concrète-

ment de l'espace aux familles dans les offices religieux et dans toutes les activités proposées par les communautés ecclésiales.

- 74 Toutes ces mesures ne seront réalisables qu'à condition de vouloir reconnaître la valeur que la famille incarne, son importance irremplaçable pour les individus et par là pour toute la société. Cette volonté dépasse largement les simples déclarations d'intention. Nous ne sommes que trop habitués à ce que les familles fournissent gratuitement leurs prestations. Elles ne le font pas : elles dépendent au contraire de la sollicitude de tous.



Chapitre 4

Au-delà des différences, construire la confiance

75 *Quel que soit son passeport, sa culture ou sa religion, chaque personne appartient à la même famille humaine. Nous savons que nous sommes des passants sur cette terre. Cette conviction est confirmée par notre foi : Dieu a créé tout homme et toute femme à son image, quelle que soit la couleur de sa peau ou de son passeport. De nouvelles initiatives pour l'intégration des étrangers ont été lancées ces dernières années. Nous les soutenons et nous demandons aux autorités politiques et à la population suisse de confirmer dans les années à venir cette volonté d'intégration. Nous demandons également que le statut légal des étrangers évite toute discrimination.*

LES RÉPONSES

Entre peur et accueil

- 76 Les personnes qui ne possèdent pas un passeport suisse représentent presque un cinquième de la population suisse. Leur présence en Suisse suscite des débats que l'on retrouve dans les réponses à la Consultation œcuménique. Des questions sont posées à leur sujet : Quelle place ont les étrangers en Suisse ? Que faut-il exiger d'eux pour leur intégration ? Ne devenons-nous pas étrangers chez nous ? Sans être ouvertement xénophobes, ces interrogations expriment un malaise, une difficulté à aborder les relations entre Suisses et étrangers de manière sereine. On craint de perdre sa propre identité. Les réponses concernant la place des étrangers dans la société suisse que nous avons reçues sont donc très contrastées. Certains participants à la consultation voient les étrangers comme une force de travail jeune et rentable. D'autres considèrent leur présence en Suisse comme une chance d'ouverture et l'occasion d'un enrichissement culturel bienvenu. Nous avons aussi lu des réponses n'hésitant pas à faire un amalgame entre la forte présence étrangère et la délinquance, le chômage, l'incertitude du lendemain.
- 77 Malgré notre volonté de donner la parole aux étrangers eux-mêmes en traduisant un résumé de la base de discussion en plusieurs langues et en cherchant le contact avec diverses organisations, nous n'avons reçu que peu de réponses de leur part. Ils constituent pourtant une partie importante de nos communautés. Ce fait illustre sans doute la difficulté d'une réelle communication par delà les différences culturelles. Cela étant, les personnes qui se sont intégrées en Suisse ont apprécié l'accueil, la tolérance vécue. D'autres ont aussi relevé l'ambivalence des projets des immi-



grés : si certains cherchent l'intégration, d'autres rêvent toujours, malgré des dizaines d'années passées en Suisse, de rentrer dans leur pays d'origine. Enfin, cela fut souligné dans plusieurs prises de position, les difficultés d'intégration, en particulier pour les femmes, sont nombreuses. Le statut légal, les tensions existantes entre la culture d'origine et la culture du pays d'accueil conduisent à des déchirements parfois douloureux. Si un grand nombre souhaite s'intégrer, beaucoup relèvent les discriminations subies, tant pour l'accès aux postes de travail ou aux logements, pour la reconnaissance des diplômes acquis ailleurs que pour l'attribution de l'aide sociale.

UN CONSTAT

Les migrations transforment la société

- 78 Aujourd'hui, bien des raisons poussent à chercher ailleurs des conditions de vie simplement humaines. Certaines personnes sont victimes de persécutions raciales, religieuses ou politiques, d'autres doivent échapper à des conflits armés, d'autres encore à des désastres naturels. D'autres enfin quittent leur habitat d'origine parce qu'elles n'y trouvent pas les conditions nécessaires leur permettant de vivre dans la dignité. Pour elles aussi émigrer vers une région où elles seront déracinées représente une stratégie de survie, un ultime recours.
- 79 On estime qu'environ 200 millions de personnes ont quitté leur pays volontairement ou pour fuir des persécutions. La plupart d'entre elles sont restées dans les pays du Sud. Quelque 10% sont arrivées en Europe occidentale. Ce phénomène a toutefois pris ces dernières années une importance croissante. La disparition des blocs et l'effacement des frontières en lien avec la mondialisation ont accéléré les déplacements de population.
- 80 Même si une petite partie du phénomène migratoire est perceptible en Suisse, il n'en reste pas moins marquant. Il change la perception que l'on a de sa propre société, de ses propres racines. La diversité des langues, des provenances géographiques et culturelles des élèves dans une grande partie des classes du pays l'atteste. Les Suisses découvrent que le monde se retrouve en quelque sorte chez eux, dans leur propre environnement ; les immigrés arrivés récemment sont confrontés à des règles de vie, des comportements qu'ils ont du mal à saisir. Il est compréhensible que cette réalité provoque des inquiétudes et des tensions. Les réactions agressives et la recrudescence de sentiments xénophobes, parfois même racistes, témoignent de la difficulté d'accepter la pluralité des comportements. En modifiant le paysage culturel et social

de la Suisse, l'apport d'autres cultures et religions remet en question la manière dont l'identité nationale est perçue. D'un autre côté, la vie des familles d'immigrés est aussi modifiée. La confrontation avec la culture du pays d'accueil bouscule leur mode de vie, remet en question leur enracinement dans des traditions perçues comme ancestrales.

- 81 Sauf pour quelques groupes extrémistes, la crainte et l'agressivité envers les étrangers sont liées à leur statut économique et légal. Les grandes fortunes étrangères ne suscitent guère de réticences ni les personnes hautement qualifiées. Elles obtiennent d'ailleurs facilement un statut légal clairement défini. Il en va autrement des personnes plus fragiles parce qu'elles demandent la protection du statut de réfugié ou parce qu'elles ne peuvent pas faire valoir des compétences trouvant facilement preneur sur le marché du travail. Légalement et économiquement elles sont souvent condamnées à vivre dans la précarité. Refusées mais ne pouvant être renvoyées, admises provisoirement ou réduites à vivre dans la clandestinité, elles dépendent de l'assistance sociale ou du « travail au noir ». Il faut toutefois noter qu'on est allé chercher la plupart des étrangers habitant en Suisse. Leur statut juridique est, dans les 3/4 des cas, clair : ils ont le droit de résider de manière permanente en Suisse. Nombre d'entre eux sont d'ailleurs nés ici.
- 82 La crainte de l'étranger est aussi l'indice d'un malaise plus général face aux dysfonctionnements de notre société en matière d'intégration culturelle (les tensions entre les diverses cultures et groupes linguistiques du pays), sociale (pensons aux personnes âgées, aux personnes seules, aux drogués, etc.) et économique (politique de l'emploi, chômage). C'est dans ce cadre global qu'il convient de réfléchir aux possibilités que nous avons de faciliter la vie commune.

POINT DE REPÈRE

Toute personne appartient à la même famille humaine

- 83 Les migrations font partie de la mémoire collective de l'humanité. La Bible elle-même le rappelle. L'intégration des étrangers résidents a permis à Israël de dépasser une conception trop étroitement raciale du peuple de Dieu, ouvrant ainsi le chemin à l'universalisme chrétien. « Tu n'exploiteras ni n'opprimeras l'émigré, car vous avez été des émigrés au pays d'Égypte » (Ex 22,21). Cette injonction de Dieu est répétée à plusieurs reprises dans l'Ancien Testament. L'interdiction de l'exploitation et de l'oppression renvoie à la protection que Dieu accorde tant à l'étranger qu'aux indigents et aux pauvres. Le rappel de l'expérience vécue en Égypte, alors qu'Israël était en esclavage, ravive le souvenir que Dieu a libéré son peuple. Celui-ci ne peut donc refuser à l'émigré ce qu'il a reçu

de Dieu, à savoir la liberté. Il doit donc le traiter comme l'un des siens, « tu l'aimeras comme toi-même » (Lv 19,34).

Le Nouveau Testament rappelle que Jésus lui-même s'identifie si bien à l'étranger que tout ce qui lui arrive le concerne : « J'étais un étranger et vous m'avez recueilli » (Mt 25,35). Dès lors la foi chrétienne ne peut être vécue que dans la conviction que l'attitude envers les étrangers, comme envers les pauvres et les démunis, est la pierre de touche de fidélité à Dieu. Cela ne va pas sans difficultés, comme en témoignent déjà la vie des premières communautés chrétiennes. L'ouverture aux « étrangers » suscitera d'ardents débats, jusqu'à ce que Paul puisse enseigner qu'en Christ « il n'y a plus ni Juif ni Grec » (Ga 3,28 ; voir aussi Ac 15 et Ga 2-3 sur le débat relatif à l'ouverture aux païens des premières communautés chrétiennes).

- 84 La foi chrétienne est donc marquée par la conviction que, quelle que soit son origine sociale ou culturelle, chaque personne appartient à la même communauté humaine à laquelle la bonne nouvelle du Christ est offerte. De ce fait, l'ensemble des biens créés doit être accessible à toute l'humanité, sans acception de personnes, de races ou de religion. L'appartenance à un peuple particulier, le fait d'être juif, grec ou romain pour les premières communautés chrétiennes, comme le fait d'être suisse, espagnol, turc ou tamoul pour nous aujourd'hui est secondaire. Déjà les chrétiens des premiers siècles affirmaient : « toute terre étrangère leur est une patrie ; toute patrie leur est une terre étrangère... Ils habitent la terre mais en réalité leur vraie patrie est au ciel. »¹
- 85 Dès lors, la liberté de circulation, le libre accès aux biens de la terre pour assurer sa subsistance et celle de sa famille sont premiers par rapport à toute contrainte juridique et politique. Si la mondialisation actuelle facilite la circulation des biens et des capitaux, elle doit aussi à terme faciliter celle des personnes. « Tout homme a droit à la liberté de mouvement et de séjour à l'intérieur de la communauté politique dont il est citoyen ; il a aussi le droit, moyennant des motifs valables, de se rendre à l'étranger et de s'y fixer. Jamais l'appartenance à telle ou telle communauté politique ne saurait empêcher qui que ce soit d'être membre de la famille humaine, citoyen de cette communauté universelle où tous les hommes sont rassemblés par des liens communs. »²
- 86 Il existe un droit fondamental de se rendre librement à l'étranger pour chercher des conditions de vie humaines. Certes, ce droit n'est que par-

1 Épître à Diognète, chapitre 5, versets 5 et 9.

2 Jean XXIII, *Pacem in terris*, n. 25.

tiellement reconnu. Le droit à émigrer est formellement posé (article 12 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques), mais son pendant, à savoir le droit à immigrer est plus difficile à reconnaître. Il est vrai que s'établir dans un autre pays que le sien n'améliore pas nécessairement ses conditions d'existence. Pourtant l'espoir des migrants de mieux vivre en venant en Suisse pose la question du partage des acquis économiques et sociaux de notre pays. Si la préservation d'un bon niveau de vie et d'une intégration sociale et culturelle de qualité justifie la prudence, elle ne doit pas nous faire oublier notre responsabilité envers ceux et celles qui réclament leur part légitime de bien-être. C'est pourquoi la politique migratoire doit s'accompagner d'une politique de développement afin d'aider les populations les plus pauvres à trouver chez elles les moyens de vivre dans la dignité. Nous ne voulons pas vivre dans une riche forteresse, mais partager.

- 87 Lorsque le droit à vivre dans la dignité est en jeu, le positivisme juridique n'est plus une norme suffisante. D'autres valeurs fondent le comportement éthique : la personne et ses droits inaliénables, la solidarité comme condition vitale pour la société, le respect de l'Etat de droit, et, pour nous, l'enseignement du Christ. La foi judéo-chrétienne nous a enseigné que la conscience de soi est liée à la conscience d'autrui et que l'on devient pleinement humain dans la mesure où on accepte d'être responsable de l'autre. La parabole du Bon Samaritain (Lc 10,30-37) met en face de cette responsabilité celui et celle qui l'écoute. En demandant lequel des trois passants s'est montré le prochain du voyageur blessé, le Seigneur rappelle que face à la détresse de toute personne, aucun impératif, de quelque ordre qu'il soit, ne doit nous empêcher de faire preuve de bonté. Dans cette parabole, le seul qui s'est penché sur le blessé était... étranger pour les interlocuteurs de Jésus.

DES PISTES

Faciliter l'intégration

- 88 Si le droit à la liberté de mouvement guide notre réflexion, nous ne pouvons ignorer les craintes exprimées par une partie de la population et présentes dans les réponses à la consultation. Les pouvoirs publics doivent réguler les migrations et faciliter l'intégration sociale de tous, des étrangers comme des citoyens et citoyennes vivant dans la précarité. Mais cette intervention de l'Etat ne doit pas être exclusivement défensive. Car elle conduit alors à des attitudes discriminatoires. Il faut au contraire admettre que pour diverses raisons la Suisse est devenue un pays d'immigration. « Elle ne peut fermer ses frontières. Sa richesse et le fossé Nord-Sud contribuent à la migration croissante des populations. Et même s'il nous reste difficile de regarder les faits en face : notre pays ne

comptera pas moins d'étrangers à l'avenir.»³ Les conséquences politiques et pratiques de cette réalité doivent être tirées. De même le regard porté sur les immigrés doit changer. Ils ne doivent pas être vus comme une menace. Leur présence est également un enrichissement pour la Suisse.

Pour une politique d'admission des étrangers plus réaliste

- 89 *La loi sur les étrangers* en cours de révision vise à réglementer l'accès de travailleurs et travailleuses étrangères. Cette révision doit reconnaître que la Suisse a besoin de l'immigration. Elle ne doit pas seulement tenir compte de la demande à court terme de l'économie, mais aussi prendre en considération les besoins des personnes migrantes. Les candidats à l'immigration ne disposent pas tous des qualifications recherchées par les secteurs de pointe de l'économie. Dans ce contexte, nous plaçons pour une politique migratoire qui n'autorise pas seulement l'accès au territoire suisse de personnes hautement qualifiées, mais également à des personnes venues de pays pauvres, indépendamment de leur qualification professionnelle. La destination universelle des biens demande d'un pays comme le nôtre qu'il accepte qu'un certain nombre de personnes démunies cherchent du travail en Suisse. Cela devrait être possible, d'autant plus que notre pays a besoin, comme toute l'Europe occidentale, de rajeunir sa population.
- 90 Le droit à trouver refuge doit continuer de guider *la politique d'asile* de la Suisse. Si nous comprenons qu'il faille prendre des mesures pour limiter les abus, nous sommes opposés à toute mesure qui empêche dans les faits à des personnes demandant légitimement la protection de notre pays d'accéder à la procédure d'asile. Nous restons préoccupés face à toute mesure ou proposition visant à renvoyer des demandeurs d'asile sans que ceux-ci aient pu se faire entendre pleinement et faire recours en cas de décision légitimement contestée. Nous demandons par ailleurs que le renvoi de personnes n'ayant pas reçu le statut de réfugié se fasse dans le respect de leur dignité. Les aides au retour proposées par la Confédération peuvent y contribuer. Cela ne doit toutefois pas conduire à rendre encore plus difficile le séjour en Suisse des personnes admises provisoirement par une diminution des aides sociales qui leur sont accordées. Avec l'aide des œuvres d'entraide et de nos organismes spécialisés, nous restons vigilants sur ces questions et poursuivrons le dialogue avec les autorités fédérales.

³ *Aux côtés des opprimés. Pour un avenir commun*, Mémorandum des trois Eglises suisses pour surmonter la xénophobie et le racisme, Berne et Fribourg, le 14 mai 1991.

- 91 Une politique migratoire trop restrictive jointe à une politique d'asile sévère augmente le nombre de personnes dites « sans papiers », c'est-à-dire résidant dans notre pays sans disposer d'un permis de séjour ou d'établissement. Des secteurs de l'économie comme l'agriculture, l'hôtellerie ou le bâtiment font appel au travail au noir d'étrangers et d'étrangères, ne trouvant pas légalement la main d'œuvre qui leur fait défaut. Le personnel de maison est parfois aussi engagé au noir. Certains employeurs peu scrupuleux en profitent pour payer ces personnes avec des salaires de misère. Les femmes sont particulièrement vulnérables. Des migrantes ont été pratiquement réduites à l'esclavage comme employées de maison ou pire, comme prostituées après que leurs papiers d'identités leur eurent été dérobés. Découvertes, ces personnes sont lourdement sanctionnées par un renvoi dans leur pays, sans avoir pu se retourner contre ceux qui les ont mis en pareille situation. Cela est inadmissible. Les passeurs et les employeurs qui profitent de la détresse de ces personnes pour gagner de l'argent doivent être sévèrement sanctionnés. Nous demandons la régularisation des personnes « sans papiers » vivant en Suisse depuis plusieurs années comme l'ont fait plusieurs pays européens.

Pour une intégration fondée sur l'égalité de chaque personne

- 92 Depuis la fin des années '90 une nouvelle dynamique en faveur de l'intégration des étrangers s'est mise en route. La Confédération a reçu la compétence de soutenir des projets d'intégration, la Commission fédérale des étrangers et la création d'un Forum pour l'intégration des migrants ont donné des impulsions nouvelles. Sur le plan cantonal comme dans plusieurs communes, des lignes directrices pour l'intégration ont été élaborées. Les Eglises ont également lancé divers projets pour faciliter la rencontre entre groupes de population. La plupart de ces initiatives partent de l'idée que l'intégration concerne l'ensemble de la société, tant les étrangers que les autochtones. Elle est « un processus tant individuel que collectif, qui ne cesse de se modifier au cours de toute la vie. L'être humain cherche une place dans la société qui lui permette de s'identifier »⁴. Nous voyons dans ce nouvel élan une chance pour notre pays. Nous le soutenons dans l'idée que chacun et chacune, quelle que soit sa situation sociale et son origine nationale, pourra y gagner en respect et en perspective d'avenir.
- 93 Le processus d'intégration est générateur de conflits, nous en sommes conscients. Certaines pratiques heurtent parfois de front la compréhens-

⁴ FEPS, *Lignes directrices pour une politique en matière de migrations. Etats des lieux et perspectives d'action*, Berne 1996.

sion que l'on a de l'ordre public. Pour faciliter la découverte d'autres coutumes, mais aussi le respect des règles de vie jugées essentielles en Suisse, le pragmatisme devrait prévaloir, en particulier dans le système scolaire. Les enfants et les jeunes ont la chance de pouvoir inventer de nouvelles pratiques de communication. Mais pour cela ils ont besoin d'être appuyés, tant par leurs parents que par les enseignants. Il faut en particulier éviter de séparer durablement les enfants allophones de leurs camarades. L'organisation des classes doit faciliter la communication entre les cultures, ainsi qu'entre les religions. A cette fin, les enseignants doivent être bien préparés. Les efforts déjà consentis dans cette direction sont à renforcer.

Pour une ouverture réciproque

- 94 De nombreuses paroisses et institutions ecclésiales cantonales sont actives sur le terrain de l'intégration. Le caractère « universel » du message qu'elles dispensent les pousse à accorder aux étrangers de leur confession le droit de participation aux délibérations et aux décisions. L'Eglise catholique est tout particulièrement concernée puisque la majorité des migrants est encore aujourd'hui catholique. La pastorale spécialisée mise sur pied pour cette population garde toute sa signification et doit être maintenue. Les œuvres d'entraide comme Caritas, l'Entraide protestante et les Centres sociaux protestants, les organismes spécialisés sur le plan national (Migratio de la Conférence des évêques suisses, le service « migration » de la FEPS) comme sur le plan cantonal interviennent activement dans le domaine de l'intégration. Avec eux, nous souhaitons renforcer notre contribution au service de l'intégration de tous dans une société suisse dynamique et ouverte.
- 95 Une importante minorité musulmane vit aujourd'hui en Suisse. Nous accueillons cette réalité avec respect et nous soutenons les initiatives prises pour favoriser le dialogue avec elle. Nous avons encore un long apprentissage à faire pour mieux nous connaître les uns les autres. Certaines pratiques liées à la religion musulmane ont causé des problèmes, parfois des conflits. Cette réalité ne doit pas conduire à l'intolérance. L'Islam fait aujourd'hui partie intégrante de la société suisse. Tous les croyants de ce pays, qu'ils soient musulmans, chrétiens ou d'autres religions, doivent respecter les droits fondamentaux inscrits dans la Constitution fédérale. Ils doivent toutefois être tolérants chaque fois que les pratiques religieuses ou culturelles n'entrent pas en contradiction avec ces droits.
- 96 Lorsque des groupes étrangers accèdent à des responsabilités sociales avec des chances similaires à celles des citoyens du pays d'accueil, les ten-

sions s'apaisent et vivre ensemble devient une source d'enrichissement mutuel. Cette évolution est facilitée quand la participation au débat politique est ouverte à tous les groupes de population. La démocratie dépasse un simple rapport de forces, une addition de voix majoritaires; elle fonde une société dont les membres sont coresponsables de son évolution et partagent les valeurs nécessaires à la prise de décision. Comme l'expérimentent déjà deux cantons, les droits démocratiques, en particulier au niveau local, ne sauraient être liés uniquement à la possession de la nationalité suisse; ils découlent aussi du lieu de résidence et de travail. Ceux et celles qui paient des impôts, cotisent aux assurances sociales et participent activement au dynamisme de notre économie depuis plusieurs années doivent participer aux décisions qui concernent leur existence quotidienne.

- 97 Les propositions publiées début 2001 visant à faciliter la naturalisation des deuxième et troisième générations ainsi que le droit de recours envisagé dans la procédure de naturalisation reçoivent notre appui décidé. Les personnes auxquelles il est envisagé de donner automatiquement la naturalisation sont nées ici, ont été élevées par des parents ayant eux-mêmes été scolarisés en Suisse. Elles ont leurs racines ici comme les autres citoyens et citoyennes. Il paraît donc normal de les reconnaître comme tels.

Chapitre 5

L'emploi et l'avenir de la société du travail

- 98 *Les profonds changements survenus dans le monde du travail imposent une nouvelle approche pour assurer vie et travail dignes de l'être humain, et par là plus de sécurité dans le changement. Diverses mesures dans ce sens seront proposées, comme la reconnaissance du travail non rémunéré et une répartition plus équitable entre les sexes du travail rémunéré et bénévole. Cela implique également une réforme de la sécurité sociale. Le travail est au service de la personne, non l'inverse.*

LES RÉPONSES

Les pressions exercées sur le monde du travail

- 99 Les réponses à la Consultation indiquent que le travail est toujours considéré comme une dimension fondamentale de la vie humaine. Il est perçu comme un fondement de l'économie et de la société. Si le travail rémunéré permet surtout d'assurer les revenus nécessaires à l'existence, les travaux ménagers et bénévoles constituent une contribution irremplaçable à la société. Le travail est la source de l'identité personnelle et de l'intégration sociale, il stimule la créativité. Il permet de participer à l'évolution sociale. Du fait du chômage toutefois, l'existence matérielle n'est plus garantie. La sécurité sociale ne compense qu'en partie cette situation, car elle dépend de l'évolution du marché du travail pour les dépenses comme pour les recettes. Cela est particulièrement perceptible en temps de crise. De plus, il arrive que le salaire ne permette pas de subvenir complètement à ses besoins par ses seules forces. Ce problème dit des « working poor » est ressenti par beaucoup comme un scandale.
- 100 Les réponses soulignent les changements intervenus dans les conditions de travail et les pressions croissantes subies sur la place de travail. Les causes nommées sont, entre autre, la flexibilité et l'intellectualisation du travail, l'accroissement de la concurrence entre entreprises et même entre collaborateurs. Ces changements ont des effets majeurs sur la vie professionnelle et familiale de chacun. Il en résulte le souhait maintes fois exprimé de répartir plus équitablement travail rémunéré et non rémunéré et de faciliter la compatibilité entre les activités professionnelles et les tâches domestiques. Dans l'ensemble, l'impression est que « le caractère humain et social du travail a été soumis à forte pression »¹, et qu'il faut que cette dimension regagne en importance.

¹ Consultation œcuménique sur l'avenir social et économique de la Suisse. Quel avenir voulons-nous ? Rapport d'évaluation, Berne 2000, p. 110.

UN CONSTAT

Travail et société ont changé

- 101 Technologies, moyens de communication et mobilité croissante, ouverture mondiale des marchés : l'évolution récente a initié un changement structurel dont l'impact est considérable en Suisse comme ailleurs. Ces changements, souvent liés à ce qu'on appelle la « mondialisation », ont créé une atmosphère de crise en Suisse dès le début des années '90. L'avenir n'est plus perçu comme la continuation du présent, il est devenu incertain, et par là même susceptible de prendre une forme nouvelle. On a tenté de répondre à cette crise au niveau économique, en donnant la priorité aux emplois à forte valeur ajoutée ainsi qu'aux mesures de rationalisation. Déréglementation au niveau politique, restructurations, délocalisation des emplois ou fusions d'entreprises étaient à l'ordre du jour. Ces réformes structurelles ont marqué le marché du travail et par là, ont eu des conséquences sur l'ensemble de la réalité sociale et politique du pays.

Marché du travail et emploi

- 102 Même si l'on constate aujourd'hui un recul réjouissant du chômage avec la création de nouveaux emplois dans des secteurs en expansion, l'existence de personnes sans emploi s'est installée au cœur de la société. Cette réalité fait maintenant partie de l'expérience quotidienne et peut toucher tout un chacun. Or l'exclusion durable hors de ce qu'on appelle le monde du travail menace à long terme la cohésion sociale. Pour les personnes concernées, cela signifie ne plus pouvoir se baser sur un emploi relativement sûr ; il faut au contraire compter avec le chômage. Cette situation suscite des peurs face à l'avenir, peurs perceptibles dans de nombreuses réponses à la Consultation. Un autre facteur d'insécurité réside dans le fait que notre système de sécurité sociale dépend toujours quasi exclusivement du travail rémunéré. Face à l'ensemble de ces incertitudes, il s'agit de trouver une sécurité dynamique permettant d'assumer les changements vécus.
- 103 Parmi les nouveaux emplois créés, nombreux sont les postes à temps partiel majoritairement assumés par des femmes. La ségrégation par le sexe continue à jouer sur le marché du travail, avec les conséquences que l'on sait sur les chances des femmes face à l'emploi et en matière de sécurité sociale. Le parlement débat depuis peu d'une meilleure prévoyance professionnelle pour le travail partiel. Cela est positif. Mais les améliorations espérées ne changent rien au fait que ce sont surtout les secteurs économiques les moins attrayants qui offrent le plus d'emplois féminins, comme le prouvent des études récentes.

Flexibilité et exigences accrues

- 104 Les mesures de rationalisation, par exemple la concentration des entreprises sur leurs activités principales avec la réduction du personnel et l'externalisation de travaux annexes (out-sourcing) qui en découlent, modifient tant la structure du marché du travail que l'emploi du temps des travailleurs. La mobilité professionnelle s'accélère et ce qu'on appelle les « patchworks biographiques » seront sans doute de plus en plus nombreux. Le changement fréquent d'emploi et les nouvelles possibilités de formation existantes offrent de nouveaux espaces de liberté et par là de nouvelles chances d'épanouissement personnel.
- 105 Si mobilité et flexibilité sont ressenties par certains comme un espace de liberté, d'autres en connaissent le poids, dans la difficulté par exemple à entretenir des relations durables. « Rien à long terme » semble être le slogan et cela désoriente, dissout les liens de confiance et les obligations réciproques nouées avec le temps. Le respect de soi-même en est fragilisé.
- 106 Augmentation de l'efficacité et de la productivité, accélération de la mobilité professionnelle exigent toujours plus de performances de la part des travailleurs. La pression à la prestation est forte à tous les niveaux de responsabilité. Cela se traduit par des heures supplémentaires et aussi par le sentiment de n'être qu'un simple rouage dans un système anonyme auquel l'individu est livré sans défense. Pour les jeunes adultes, cette réalité semble aller de soi, ils s'adaptent en conséquence. Ils se sentent toutefois moins liés à l'entreprise qui les emploie momentanément, ce qui peut aussi être un désavantage.
- 107 De plus en plus d'emplois proposés sur le marché du travail demandent une grande compétence intellectuelle, entre autre à cause de l'informatisation des postes de travail. Cela nécessite une continue formation permanente pour ceux qui veulent rester en phase avec les derniers développements technologiques. La tendance va incontestablement vers une société de l'information, où production et réception de savoirs acquièrent une grande importance. L'expérience de la continuité historique de sa propre vie et de ses relations professionnelles menace de perdre sa valeur ; cela laisse des traces et met en question l'estime de soi, notamment chez les personnes qui prennent de l'âge. Pourtant le monde du travail ne peut en fin de compte se passer de l'expérience accumulée au fil des ans. Il est de fait difficile de remplacer le savoir-faire acquis par les collaborateurs licenciés.

Conséquences sociales

- 108 Les mesures de rationalisation ont fait naître aussi davantage d'emplois précaires, comme le travail sur appel. Une partie du risque économique s'est ainsi déplacé des entreprises vers les travailleuses et travailleurs, les femmes étant plus concernées par cette évolution que les hommes. De plus, on observe des écarts croissants entre les salaires. Tandis qu'en bas de l'échelle, les salaires d'un emploi à plein-temps ne permettent plus d'assurer l'existence d'une famille (c'est ce qu'on appelle les « working poor »), les sommes versées tout en haut sont telles qu'aucune prestation humaine ne les justifient plus. Expliquer les imposants salaires et autres primes versés aux « top manager » par la concurrence propre à certains segments du marché du travail se heurte à une incompréhension croissante. Cela apparaît aussi dans les réponses à la Consultation. Le fossé grandissant entre riches et pauvres équivaut pour beaucoup à un potentiel de conflits qu'il faut prendre au sérieux.
- 109 L'évolution du monde du travail a des conséquences sur la vie familiale. L'équilibre entre celle-ci et la vie professionnelle est devenu plus fragile. Cela concerne surtout les femmes qui continuent à assumer la plus grande part du travail familial et domestique. Trop peu d'emplois offrent à leurs enfants des places dans des crèches ou des homes de jour leur permettant de concilier famille et profession. Le télétravail ne s'est révélé une alternative ni pour les femmes ni pour les hommes. On a reconnu récemment, du côté des employeurs aussi, que cette évolution faisait problème (voir aussi le chapitre 3).
- 110 Le travail reste associé en priorité à l'emploi rémunéré. Cela se reflète dans l'image que les individus ont d'eux-mêmes et que la société leur renvoie. Cela fut particulièrement visible quand le chômage devint une réalité permanente en Suisse. L'expression « on est ce que l'on fait » exprime la valeur accordée au travail rémunéré et la catastrophe qu'induit son absence. C'est pourquoi le chômage représente bien plus qu'un problème économique. Se focaliser sur l'emploi rémunéré a eu cependant des conséquences inattendues pour le travail non rémunéré. On ne découvre que peu à peu la valeur irremplaçable du travail non rémunéré pour la prospérité de la société. L'année internationale des volontaires pourrait contribuer à sa reconnaissance, exigée depuis longtemps par les femmes. La conception du travail s'en trouverait ainsi élargie.

POINT DE REPÈRE**Le travail au service de la dignité humaine**

- 111 Les changements du monde du travail et les discussions autour de la valeur des activités bénévoles remettent en question le sens du travail humain. Par là-même, le sens de la vie humaine est mis en cause. Il s'agit donc de développer une conception du travail conforme à la personne.
- 112 Les Eglises s'engagent pour la dignité de la personne (voir aussi le chapitre 2). Elles sont particulièrement sensibles au sort réservé aux personnes défavorisées, car leur dignité est exposée à de nombreuses menaces. Les prophètes ont toujours dénoncé l'injustice, parce qu'elle ne porte pas seulement atteinte aux rapports entre humains, mais aussi au rapport à Dieu. Le Nouveau Testament a encore renforcé ce lien entre réalité humaine et relation à Dieu. La brève et prégnante déclaration de Jésus à propos du jugement dernier est on ne peut plus claire : « Ce que vous avez fait à l'un de ces plus petits qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait » (Mt 25,40). On ajoutera que ces petits sont autant des sœurs que des frères. Il nous appartient donc de contribuer à donner forme au changement structurel du monde, du travail et de la société en exposant notre conception du travail humain.

La finalité du travail

- 113 Les conquêtes techniques augmentent la productivité du travail, laquelle fournit ou peut fournir à chacun et à chacune le bien-être. Le travail a alors un rapport originel à la liberté humaine, à la réussite et au bonheur. Par son travail, la personne ne crée pas seulement des valeurs ou de la « plus value », elle assure son propre épanouissement. Le travail donne sens et identité. Il constitue une part essentielle de l'intégration sociale. Le sens humain du travail consiste donc en l'épanouissement de la personne. Mais cela ne signifie pas qu'être une personne réside dans le fait de travailler. Bien au contraire, le travail est au service de la personne.
- 114 Cette finalité humaine du travail est menacée de deux manières : d'une part quand le travail est effectué dans des conditions indignes de l'être humain, d'autre part quand il est réduit à l'emploi rémunéré. Si identité, statut social et participation à la prospérité doivent être acquis à travers le travail rémunéré seulement, une crise majeure d'identité est inévitable lorsqu'il vient à manquer. Jusqu'ici les hommes étaient plus fortement concernés, l'image que les femmes avaient d'elles-mêmes n'ayant jamais été liée exclusivement au travail rémunéré. Pour elles, la réduction du travail au seul emploi rémunéré a par contre entraîné d'autres problèmes. Leur apport au bien-être n'était pas reconnu. Pourtant le travail au

sens le plus large n'est pas seulement lié à la rémunération, il constitue un moyen essentiel de réussite humaine et de développement social. La personne ne peut être reconnue comme sujet de son travail que si toutes les dimensions de la réalité humaine sont incluses. Les personnes doivent pouvoir s'épanouir en tant qu'individus et être respectées dans leur dignité. Elles sont aussi membres d'une communauté (et de la société mondiale), sont intégrées dans l'environnement et simultanément dans la succession des générations. Pour être conforme à l'être humain, respectueuse de l'environnement naturel et tenir compte des générations futures, l'action humaine, donc le travail, doit s'orienter selon les critères du développement social, écologique et économique, autrement dit du développement durable. Ainsi l'avenir sera assuré.

A la lumière de la Bible

- 115 Quand la Bible parle du travail, elle n'en fait pas l'analyse. Elle aborde à travers lui des attitudes fondamentales dans les relations que l'être humain entretient avec Dieu, avec lui-même et son prochain, ainsi qu'avec la création tout entière. Les récits bibliques expriment l'action libératrice de Dieu en vue du salut humain, dans un contexte où le travail était essentiellement agricole.
- 116 La Bible porte un regard fondamentalement positif sur le travail. Elle ne privilégie aucune activité humaine au détriment d'une autre. Devant Dieu, tous les êtres humains sont égaux, et leur travail, quelle que soit la nature de celui-ci, participe de la création de Dieu. Cette approche pourrait ouvrir une brèche dans la conception actuelle qui confond presque exclusivement le travail avec l'emploi rémunéré, en occultant le travail socialement nécessaire dont une grande partie est effectuée par des femmes.
- 117 Créature lui-même, l'être humain est inséré dans la création de Dieu dont il porte la responsabilité. Il est chargé de la cultiver (Gn 1,26–28; 2,7–15). Le travail correspond ici à un mandat de Dieu. Il a le caractère d'un service, n'est donc pas une finalité en soi. Il constitue une réponse à l'initiative créatrice de Dieu². Cette réponse de l'humanité est faite dans la conscience d'appartenir « à une même communauté de destin » avec l'ensemble de la création³. A quel point cette communauté de destin à

2 Voir Col 3,23s; Eph 6,5–8; 1 Tm 6,1s; Phm 8–20; Ne 5,9–12; Ps 104,19–24. Paul se considère lui-même comme le collaborateur de Dieu, voir 2 Co 6,1.

3 Eglise évangélique en Allemagne (EKD) et Conférence épiscopale allemande. *Pour un avenir de solidarité et de justice*, Hanovre/Bonn 1997, chiffre 123, p. 49.

l'échelle planétaire est aujourd'hui perceptible, les problèmes qui se posent actuellement le montrent largement. Façonner le monde devient mission inéluctable. Concrètement l'être humain, en sa qualité de co-créateur, doit s'imposer des limites pour lui-même et pour la nature.

- 118 Les difficultés à surmonter montrent l'autre face de la médaille. Possibilité d'action créatrice, le travail est aussi marqué par la peine et la malédiction (Gn 3,17–19). Il est périssable et éphémère comme la création tout entière (Rm 8,20–21). Il n'y a pas de paradis sur terre, ce qui n'empêche pas de tout entreprendre pour de meilleures et plus justes conditions de vie.
- 119 Dans la conception biblique, le repos est essentiel au travail. Le repos lui confère son sens véritable (Gn 2,1–3). Le rappel du repos de Dieu à la fin de la création s'exprime dans le commandement biblique bien connu du Sabbat (Ex 20,8–11; Dt 5,12–15). Le jour du Sabbat réservé à Dieu, donne à la dimension contemplative de la vie un espace fixe et brise le cycle dominant du travail. Il représente en même temps une législation sociale protégeant tout le monde, puisqu'il impose à tous, même aux animaux, une journée de repos après six jours de labeur. Précisément pour celles et ceux qui disposent d'un statut social fragile et dont les conditions de travail sont pénibles, cette pause préserve de l'exploitation. L'obligation d'accorder à toute personne un temps de repos a trouvé place dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (article 24). Cet espace de liberté à l'égard du travail (rémunéré) appartient aux droits inaliénables qui fondent la dignité de l'être humain.

DES PISTES

Valoriser les multiples formes du travail

- 120 Les transformations constatées plus haut incitent à penser autrement les conditions nécessaires à l'humanisation du travail. Les propositions que nous faisons ci-dessous indiquent la direction dans laquelle nous souhaitons que des solutions soient recherchées à long terme.
- 121 La finalité de la vie humaine ne se limite pas au travail et surtout pas au travail rémunéré. Cela doit être rappelé alors que les incertitudes sont grandes quant à l'avenir, en particulier en ce qui concerne l'emploi, le chômage et les conditions de travail. Nous soulignons en particulier que le travail ne se réduit pas à l'emploi rémunéré; ce serait réduire de manière intolérable la définition du travail humain et exclurait les activités non rémunérées, pourtant indispensables. C'est pourquoi nous plaçons pour une perception nouvelle du chômage et une reconnaissance sociale plus grande des activités non rémunérées. De nouvelles appro-

ches existent dans ce sens, comme par exemple le relevé du travail domestique, familial et bénévole effectué lors du recensement de l'an 2000. Cela est positif. Nous souhaitons soutenir les efforts entrepris dans ce sens.

Pour une distinction entre travail et revenu

- 122 Reconnaître le travail non rémunéré, mais socialement nécessaire est indispensable. Diverses mesures dans ce sens, qu'elles soient nouvelles ou non, sont à développer⁴. L'actuelle année internationale des volontaires offre une motivation particulière et contribuera certainement à une percée décisive. Pensons notamment à l'introduction d'attestations de bénévolat qui, de manière analogue aux certificats de travail, reconnaissent la valeur des prestations effectuées par le ou la bénévole. Mais la seule reconnaissance idéale ne suffit pas. D'autres solutions doivent permettre par exemple d'établir des passerelles entre travail non rémunéré et sécurité sociale. L'introduction du bonus éducatif dans la 10^e révision de l'AVS est déjà un pas dans cette direction.
- 123 Le fait que dans des conditions normales, le travail rémunéré permette de subvenir à ses besoins justifie l'importance qui lui est accordée. Mais face à la flexibilité croissante du marché du travail, à la mobilité professionnelle, à l'impossibilité pour certains d'assurer un revenu régulier ou suffisant, il faut chercher des solutions permettant de distinguer davantage emploi et revenu nécessaire à l'existence. Dans cette perspective, l'idée d'un impôt négatif sur le revenu mérite d'être approfondie.
- 124 Une telle approche permettrait de désamorcer une partie des problèmes de revenu pour de nombreuses personnes employées à temps plein ou partiel (working poor) ou ceux du chômage. En même temps elle offrirait un instrument de reconnaissance idéale, mais surtout matérielle du travail social indispensable mais jusqu'ici impayé. La répartition entre travail rémunéré et non rémunéré trouverait de cette manière une élégante solution. Cela est d'autant plus important que l'apport du bénévolat croîtra en importance dans les années à venir. Il importe toutefois d'éviter que la ségrégation des sexes sur le marché du travail se maintienne ou même se renforce.

⁴ Voir à ce propos Bovay, Claude/Tabin, Jean-Pierre, *Les nouveaux travailleurs. Bénévolat, travail et avenir de la solidarité*, Etudes et rapports n° 56 de l'Institut d'éthique sociale, Labor et Fides, Genève 1998.

Pour une valorisation des compétences sociales

- 125 Les exigences du travail rémunéré font appel en fin de compte aux compétences tant relationnelles qu'intellectuelles ou techniques des individus. De nouvelles chances s'offrent ici. Elles sont les bienvenues dans la mesure où elles favorisent la participation de chacun ainsi que l'épanouissement personnel. Mais permettre d'acquérir des compétences multiples suppose une solide politique de formation, en particulier de formation continue. Une formation de base développant les capacités humaines en même temps que les compétences techniques ménage un espace à la constitution de la personnalité et à la confrontation aux valeurs. Formation professionnelle et continue ont quant à elles la tâche de préparer à l'emploi rémunéré et de permettre ainsi l'intégration sur le marché du travail.
- 126 Dans le travail rémunéré lui-même, la flexibilité des horaires est positive quand elle offre des espaces de liberté, assure l'existence matérielle (tant que celle-ci dépendra de ce seul travail rémunéré) et ménage assez de temps pour la vie communautaire. Dès qu'il dispose de liberté pour organiser son temps, l'individu doit se demander comment vivre adéquatement ses loisirs. Chacune et chacun assume dans ce domaine sa propre responsabilité dans le respect du prochain et des ressources naturelles. Nous soulignons à cet égard le nécessaire équilibre entre repos et travail. C'est pourquoi nous tenons au respect du repos dominical.
- 127 La délocalisation des emplois suscite craintes et débats, et accentue la prise de conscience que le chômage constitue un problème mondial (voir aussi le chapitre 4). La mondialisation de l'économie montre la nécessité de veiller dans le monde entier à des rapports de travail équitables et au respect de conditions de travail conformes à la dignité humaine.
- 128 Face aux menaces qui pèsent sur les ressources naturelles, il est indispensable de s'engager pour une politique économique axée sur le développement durable et offrant par conséquent des emplois correspondants à cet objectif (voir aussi le chapitre 6).

Pour une pratique cohérente

- 129 Qu'on discute de la forme à donner aux rapports de travail ou de la répartition équitable entre travail rémunéré et non rémunéré, il s'agit toujours de dignité humaine et de conditions de vie dignes de l'être humain. En tant qu'Eglises, nous devons faire connaître nos valeurs pour le bien de tous. Au niveau politique, nous devons défendre les personnes défavorisées sur un plan ou un autre et nous engager pour des solu-

tions correspondant de très près aux critères écologiques, sociaux et économiques du développement durable.

- 130 Par notre pratique diaconale, nous avons la chance et la tâche de contribuer au développement personnel de nombreuses personnes. Les offres au niveau des paroisses sont tout particulièrement indiquées dans ce domaine.
- 131 Nos Eglises sont aussi des employeuses. Partout où c'est le cas, en particulier au niveau paroissial et cantonal, il est possible de mettre en place des rapports de travail conformes à l'être humain, à la famille, à la communauté et à l'environnement, et ainsi d'être « levain dans la pâte » (Mt 13,33).
- 132 Dans le domaine de la diaconie comme dans celui des rapports de travail, nos Eglises disposent d'instruments permettant de développer des projets susceptibles de devenir des modèles pour l'avenir. Si nous arrivons à être davantage prospectifs et à mener les évaluations qui s'imposent, nous serons alors un véritable « espace d'apprentissage » offrant à la société dans son ensemble une contribution novatrice.

Chapitre 6

Un nouveau rapport à l'environnement et à l'argent

- 133 *La promotion de la vie humaine et de la vie en commun est le but véritable de l'économie. C'est dans cette perspective que nous abordons dans ce chapitre les ressources naturelles et le capital, les moyens financiers. Les ressources naturelles ne sont toutefois pas uniquement au service de l'humanité. Elles ont leur valeur propre dans la mesure où elles appartiennent à la création. L'être humain doit donc en prendre soin de manière à garantir l'avenir de la vie sur terre. Quant à l'argent, il ne peut être une fin en soi de l'économie. Celle-ci n'a pas pour objectif premier l'accroissement du profit, mais le développement de la personne humaine et de la vie sociale. Nous voyons dans l'importance donnée aujourd'hui à la sphère financière le risque d'un découplage entre logique économique et logique de la vie quotidienne. C'est pourquoi, dans les deux parties de ce chapitre, nous privilégions les solutions qui favorisent la vie dans toutes ses dimensions.*

1. Les ressources naturelles

- 134 Il n'est pas évident de percevoir que tout sur terre est en soi limité. C'est particulièrement le cas pour les matières premières non renouvelables. Celles-ci semblent aujourd'hui être disponibles en abondance. En réalité, elles sont limitées. Afin de garantir à long terme un développement respectueux de l'environnement et de la réalité sociale à l'échelle planétaire, la prévoyance s'impose dans l'exploitation de la nature. La notion clé dans ce contexte est celle du développement durable. Par là nous voulons dire que le développement doit offrir la possibilité d'une vie dans la dignité à tous les membres de la génération actuelle, sans mettre en danger la nature ni la vie, ni la dignité des générations à venir.

LES RÉPONSES

Des symptômes diffus, mais soulignés

- 135 Les signes montrant que l'humanité est en train de saccager son environnement sont aussi nombreux que difficiles à percevoir. C'est seulement en y regardant de plus près que l'on découvre l'impact sur la diversité biologique de la disparition d'espèces vivantes, les conséquences sur la santé de l'émission de substances nocives dans l'air, les effets de la consommation d'énergie fossile sur le réchauffement du climat, les risques alimentaires provoqués par le traitement industriel des animaux de rapport. Un sentiment de malaise se fait jour, l'être humain s'est éloigné de la nature. Ce qui n'est pas l'être humain devient chose ou res-



source pour ses propres besoins. Bien que la disparition rapide des ressources naturelles et l'atteinte aux écosystèmes aient atteint un seuil critique, il n'y a pas eu de changement de paradigme dans l'économie ni dans la politique. Certes des mesures, par exemple des taxes environnementales, sont en théorie admises, mais en pratique on objecte que ce n'est ni le bon moment, ni la bonne manière. Le Rapport d'évaluation des réponses à la Consultation l'a clairement montré : les personnes qui ont envoyé leurs prises de position perçoivent ces symptômes et ces contradictions ; elles attendent des Eglises un engagement clair en faveur de mesures écologiques.

UN CONSTAT

Le style de vie actuel n'est pas durable

- 136 Le développement durable attribue aux générations actuelles et futures le même droit à l'utilisation des ressources naturelles. Chaque pays doit garantir cette solidarité à travers l'espace et le temps. La Suisse, pays pauvre en matières premières, importe tellement de vecteurs énergétiques non renouvelables et de ressources naturelles qu'elle dépasse de loin le contingent qui lui reviendrait pour préserver les écosystèmes de la planète, le climat et les ressources non renouvelables. Une façon de le constater consiste à calculer « l'espace environnemental » attribué à chaque pays. Cette manière de faire permet de déterminer l'utilisation et la pollution maximale d'une ressource naturelle – air, eau, sol, espèces animales et végétales, matières premières minérales, vecteurs énergétiques – tolérable dans un espace donné pour permettre aux générations futures d'en disposer encore. Selon la ressource considérée, la Suisse devrait réduire sa consommation de trois à huit fois. Une diminution similaire serait nécessaire pour les émissions de produits nocifs. Par exemple pour assurer la qualité des eaux, il faudrait diminuer le déversement de phosphore et de nitrate de plus de moitié. Le manque d'eau ne menace certes pas la Suisse, mais son utilisation économe se justifie, captation, traitement, distribution et épuration demandant de l'énergie. Un autre exemple concerne la maîtrise du changement climatique d'origine humaine ; il faudrait réduire des deux tiers la consommation de combustibles et carburants fossiles, des trois quarts les émissions de CO₂. Pour la Suisse, cela signifierait une sensible augmentation de la production non polluante d'énergies renouvelables, et d'autre part donner la priorité à l'efficacité et à la prudence dans l'utilisation des ressources naturelles. Êtres humains, animaux et plantes devront à l'avenir non seulement être protégés de la pollution de l'air, mais encore des suites du changement climatique accéléré. Ce dernier est perceptible en Suisse dans le recul rapide des glaciers et une nette modification du cycle des eaux.

- 137 Dans les régions et pays du Sud, les populations locales doivent lutter avec la disparition rapide des réserves d'eau potable, la baisse des prises de la pêche, la désertification croissante des sols et la raréfaction des réserves forestières. En Amérique centrale des ouragans d'une extrême violence font leur apparition. Dans de nombreuses régions encore des crues et des inondations inhabituelles se répètent à des intervalles de plus en plus rapides. Ces catastrophes certes naturelles, mais liées à l'action de l'homme sur son environnement, mettent en danger la vie de nombreuses personnes.

- 138 Tout cela montre que le style de vie actuel n'est pas durable et que le système économique dans lequel nous vivons prend une direction erronée. Ce diagnostic n'est pas nouveau. Mais le savoir ne suffit visiblement pas à modifier les comportements. Tant que les désagréments seront jugés trop lourds, tant que les coûts seront trop élevés pour des personnes disposant de faibles revenus, les perspectives de changement seront mauvaises. Pour donner plus de poids aux considérations écologiques dans les décisions économiques et politiques, la valeur de la nature pour l'être humain doit prendre une plus grande place dans la conscience publique. De nouvelles incitations économiques doivent également aider à accélérer le changement de valeurs et de comportement. Les personnes qui ont participé à la Consultation ont souvent demandé que l'Etat accorde la plus haute priorité à la sauvegarde des ressources naturelles et subordonne l'économie à cet objectif. Selon eux, des lois cadre devraient orienter l'évolution des forces du marché dans cette direction.

POINT DE REPÈRE

Prendre soin de la création

- 139 Ce qui existe, êtres vivants ou non, ne peut être compris dans son être propre qu'au sein de son milieu. Il n'est pas possible de réduire ce qui existe à un simple « objet » utilisable à bien plaisir. Ce qui existe ne peut pas davantage être absolutisé et être considéré comme intouchable. Toutefois, l'être humain doit être conscient que tout ne tourne pas autour de lui et n'existe pas uniquement en vue de son propre usage. S'il reconnaît que le respect de la vie, l'amour du prochain et aussi la règle d'or (ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te fasse) s'appliquent à la nature tout entière, l'objectif d'une relation entre l'humanité et la nature fondée sur la durabilité et la solidarité se rapprochera. Il va de soi que ce qui existe dans la nature ne doit pas être considéré comme égal à l'être humain. Mais nous rendrons justice aux autres êtres vivants en les traitant comme l'exige leur être propre. Le porc n'a pas besoin de droits humains, mais il a le droit d'être traité conformément à sa nature.



- 140 Au regard de la foi, l'être humain et son environnement sont créatures ; Dieu (certains parlent aujourd'hui d'une « Puissance supérieure ») en est le Créateur. Distinguer ainsi la création et son Créateur n'autorise toutefois pas à considérer la nature comme une simple mécanique, à l'exploiter et même à la détruire. Dieu n'est pas seulement transcendance extérieure à sa création. Trinitaire, il est également présent en son sein. Créateur du ciel et de la terre, il est au-dessus du monde ; en Christ, il est lui-même devenu créature, en tant qu'Esprit il continue à agir dans les structures de la matière et dans les processus de l'évolution. Quand Dieu vit tout ce qu'il avait fait, il trouva cela bon. Il reconnut ainsi la valeur propre de sa création. Savoir que Dieu a tout créé fonde notre espérance en la promesse du salut. Et cette promesse est adressée par Dieu à toute la création (voir Rom 8,19s.).
- 141 A l'être humain créé à « l'image de Dieu » revient une double tâche : il est d'une part « l'interlocuteur de Dieu », d'autre part le médiateur de la volonté de Dieu pour sa création puisqu'il a été fait maître et gérant de celle-ci. L'être humain porte la responsabilité de se comporter au sein de la création en restant fidèle à l'attitude de Dieu lui-même, de comprendre et d'exécuter la volonté de Dieu pour le salut de la création. Quand Dieu dit « soyez féconds et prolifiques », ce commandement ne porte pas sur le court terme. L'être humain doit au contraire prendre soin du monde de telle sorte qu'il soit base de vie pour les générations futures – et durablement !

DES PISTES

Vers une culture de la mesure

- 142 Bénéficier d'une bonne qualité de vie n'implique pas nécessairement disposer du superflu. C'est dans ce sens aussi que se sont exprimés les participants à la Consultation en se disant prêts à « renoncer au bien-être – compris ici comme richesse matérielle – si cela peut vraiment servir. Mais il faut que ce renoncement aide réellement et visiblement quelqu'un : le but de la solidarité doit être clairement identifiable ». Bien que cette disponibilité soit signalée en rapport avec l'effet de l'économie sur la vie sociale, il est indubitable qu'un comportement écologique contribue de manière significative à la solidarité. Tout individu qui pratique un style de vie respectueux de la société et de l'environnement aide les générations suivantes et la nature à vivre dans la dignité.

1 Rapport d'évaluation, p. 122.

Pour des comportements responsables

- 143 Nous estimons nécessaire aujourd'hui de modifier les styles de vie individuels. Vivre en acceptant une certaine modestie matérielle n'est pas contraire à une grande qualité de vie. Par exemple : voyager de manière consciente en évitant les déplacements inutiles, tenir compte des conditions tant sociales qu'environnementales dans lesquelles les produits que l'on achète sont fabriqués, utiliser ses droits politiques en faveur du développement durable sont des comportements qui favorisent autant sa propre qualité de vie que celles des autres personnes concernées. Le rêve d'un seul est seulement un rêve. Le rêve commun à de nombreuses personnes est le début d'une nouvelle réalité (Dom Helder Camara).
- 144 Certes la capacité d'agir et de transformer le rêve en réalité est plus ou moins grande selon la position professionnelle ou sociale de chacun. Une personne dirigeante aura un plus grand potentiel de décision et par là assumera davantage de responsabilité. Mais chacun, participant à la vie sociale, économique et politique, porte une part de responsabilité pour réaliser le développement durable. Et cette responsabilité ne comporte pas que des devoirs, elle est aussi liberté, elle s'exprime dans la liberté de décision et d'action propre à chaque personne.
- 145 Les entreprises ont une double responsabilité. Elles ont d'une part la responsabilité d'utiliser de manière optimale leur liberté d'action dans les limites des règles de la concurrence et des dispositions légales. Elles ont d'autre part une responsabilité d'éthique sociale par leur capacité d'influencer les conditions du marché et le cadre légal dans lequel elles évoluent. Elles peuvent ainsi s'engager en faveur de l'introduction dans la loi de valeurs environnementales limites et en faveur de l'internalisation des coûts externes permettant de réduire la pollution et l'exploitation de ressources non renouvelables. Elles peuvent enfin favoriser la mise en place d'incitations entraînant l'optimisation des produits tout en réduisant la consommation d'énergie et de matières premières. Le choix de leur lieu d'implantation engage également leur responsabilité en ce qui concerne l'aménagement du territoire, les transports et la mobilité.
- 146 Dans notre société de l'information, la brièveté des cycles d'innovation rend rapidement obsolète une grande quantité d'appareils. D'innombrables déchets électriques et électroniques sont produits. Aucune de ces tonnes de métaux ou de produits synthétiques utilisés dans la production ne devrait être jetée. Fabriquer les nouveaux appareils de telle manière à ce que les matériaux utilisés puissent être facilement séparés les uns des autres puis recyclés devrait devenir la règle. Cela exige un haut niveau technologique et une grande précision dans la production,

mais également une attention accrue aux services de maintenance. Nous soutenons la recherche d'innovations technologiques orientées vers le développement de produits durables, réparables et économes en ressources naturelles.

Pour une meilleure prise en compte des prestations de la nature

- 147 Pour respecter la nature, il faut attribuer une plus grande valeur à ses prestations. Dans un monde spécialisé dans le calcul monétaire, on pourrait développer des méthodes permettant de chiffrer les prestations de la nature. Les « services sanitaires » de la nature tels que la purification de l'air, la constitution des sols, la pollinisation – pour ne donner que quelques exemples – rendent possible la vie sur terre. Aucune perte, même partielle, de ces services n'est gratuite, puisqu'elle a des effets directs sur notre bien-être.
- 148 Dans les réponses à la Consultation, ont souhaité que l'Etat prenne soin de l'environnement par une réglementation écologique des activités économiques. Si l'on tient compte des échanges réciproques qu'entretient tout être vivant avec son environnement, il faut admettre que la croissance économique doit être limitée à la hauteur du « taux d'intérêt » que fournit le capital que constitue la nature. On ne peut durablement puiser dans le capital. Mais dans un Etat démocratique comme la Suisse, il faut du temps pour transposer une intention dans le droit et dans les faits. Il est donc d'autant plus souhaitable que les individus, comme les entreprises assument de manière active leur responsabilité en matière environnementale, avant même que l'Etat ait pris des mesures. L'introduction d'une réforme fiscale écologique visant à alléger les charges qui pèsent sur le travail rémunéré et à augmenter celles qui touchent l'utilisation des ressources énergétiques constitue une des mesures à prendre. Dans l'attente, il est utile que la population agisse en vue de son introduction.
- 149 Raréfaction des ressources, pollution et destruction de l'environnement sont des problèmes à résoudre au niveau global. C'est pourquoi nous soulignons l'importance de la coopération internationale (voir aussi le chapitre 8). Mais cette dimension mondiale ne doit pas faire oublier l'action locale. Le développement durable ne peut être réalisé que par une population consciente de ce qu'elle peut faire pour l'avenir de son environnement naturel immédiat. Un être humain enraciné connaît son milieu, l'aime et le soigne afin d'assurer sa pérennité. Ce savoir local est précieux. Il est seul à même d'assurer une symbiose équilibrée entre l'humanité et la nature. Dans ce sens, nos Eglises cherchent à être des instigatrices de la « sufficiency revolution », c'est-à-dire d'un style de vie qui

allie la simplicité sur le plan matériel à une grande qualité de vie. Pour assurer celle-ci, le bien-être ne se mesure plus en fonction de critères matériels. A côté des facilités apportées par la technologie, disposer de davantage de temps, de meilleures relations de voisinage et d'une bonne santé deviennent des critères déterminants. Les petits mouvements régionaux, qui ont pour objectif un nouveau style de vie et le développement durable, méritent notre soutien actif. Nous pensons en particulier aux agendas 21 locaux et à d'autres initiatives analogues. La Communauté œcuménique de travail Eglise et environnement (COTE) travaille en permanence à cette tâche. Elle défend la préoccupation environnementale dans le débat politique et soutient l'engagement des Eglises en faveur du développement durable. Nos Eglises doivent offrir à toutes et à tous une « patrie intérieure » qui les soutienne dans leurs efforts quotidiens.

2. Argent, gain et capital

- 150 Nous constatons aujourd'hui que la logique économique et celle de la vie quotidienne divergent de plus en plus jusqu'à se contredire. D'un côté, l'économie est axée toujours davantage sur l'attente de profits à court terme, de l'autre, la société attend d'elle des produits, des services et aussi des emplois. L'économie devient autonome par rapport à la société. Cela se manifeste en particulier dans le rôle nouveau que revêtent le gain et le capital dans la vie économique, l'argent dans la vie sociale.

LES RÉPONSES

Les signes d'une contradiction

- 151 De nombreuses réponses à la Consultation œcuménique reflètent distinctement la distance croissante entre économie et monde social. Un malaise évident règne dans de nombreux milieux. Le centre d'attention s'est d'ailleurs déplacé : si dans les années '90, le chômage occupait la première place, celle-ci revient aujourd'hui au rôle de l'argent. On critique par exemple le fait que les décisions sont trop souvent prises en fonction de gains à court terme. Il faut en voir la raison dans la forte mobilité du capital ; il va là où les gains les plus élevés sont escomptés, les cours de l'action montant en conséquence – et de manière immédiate. Cela entraîne, c'est la constatation que font les réponses, une domination du capital sur le travail, l'environnement et les droits sociaux. Les réponses critiquent aussi les agissements des personnes qui s'essayent à la Bourse en tant que petits spéculateurs.
- 152 Représentantes et représentants de l'économie et des sciences économiques mettent l'accent ailleurs. Ils ont une appréciation plus positive du

développement économique et soulignent que la direction de celui-ci n'est pas modifiable sans autre. Selon eux la mondialisation des flux de capitaux ne peut tout simplement pas être bloquée si l'on souhaite assurer un avenir à l'économie de notre pays. L'alternative principale à l'économie de marché serait l'économie planifiée qui a mené à la catastrophe et l'alternative à la concurrence s'appellerait finalement corruption.

- 153 Ces points de vue différents montrent clairement que la logique économique s'oppose à celle de la vie quotidienne. Ces deux logiques ne dialoguent pas de manière constructive. Mais se faire mutuellement des reproches n'aide en rien. Nous devons plutôt nous demander si, par-delà l'aveuglement de « l'économisme » d'un côté et le manque de connaissance économique de l'autre, il existe une base commune sur laquelle construire l'avenir.

UN CONSTAT

La domination de l'argent

- 154 L'argent assume des fonctions très diverses dans notre vie économique et sociale. Pour les uns, il signifie sécurité matérielle, la certitude de pouvoir assurer l'entretien de soi-même et de ses proches. Pour une entreprise, le gain réalisé vaut reconnaissance de succès, et sans ce succès la pérennité de l'entreprise est remise en question car alors les investisseurs sont tentés de retirer leur capital et de le placer ailleurs. Pour l'économie nationale enfin, le capital disponible à l'investissement est d'une importance centrale, aussi grande que les rendements. Ceux-ci incitent à la formation de capital. Ces fonctions ne sont pas problématiques en soi. Elles le deviennent quand on en fait des absolus. La sécurité individuelle ne repose pas seulement sur la possession de biens matériels. Le gain financier n'est pas le seul et unique objectif de l'entreprise et le capital est un facteur de production parmi d'autres comme, par exemple, le travail ou le savoir.
- 155 Les usages individuel, entrepreneurial et macro-économique de l'argent dépendent les uns des autres. De manière simplifiée, on peut dire que l'argent s'amasse sans limite, que les gains peuvent être augmentés et que le capital est mobile. Mais tout cela a un prix. La nature, toujours plus exploitée en partie parce que les coûts écologiques de notre économie et de notre style de vie sont très insuffisamment intégrés dans le calcul final. La vie sociale, de plus en plus dominée par des considérations pécuniaires, en fait également les frais, de même que la vie individuelle, où le stress et l'isolement gagnent sans cesse du terrain. Le résultat est là : la possession n'est plus le moyen de la sécurité matérielle, elle devient but en soi, le gain n'est plus seulement le signe d'une

réussite commerciale, il devient le seul objectif entrepreneurial, le capital ne sert plus la production, il domine au contraire l'économie. Cette confusion entre les moyens et les fins représente le problème fondamental de notre usage de l'argent, et cela dans tous les domaines et à tous les niveaux.

- 156 Certes, une économie performante est nécessaire à la stabilité sociale. Mais pour que la société soit vivable, elle a aussi besoin d'une solidarité vécue, non seulement dans la vie privée, mais également dans le fonctionnement des entreprises et de l'économie nationale. Or cette solidarité active menace d'être balayée par les valeurs déterminant la pratique actuelle. Concurrence, efficacité sont des principes économiques qu'il faut éviter d'appliquer à l'ensemble des relations interpersonnelles.
- 157 En transposant ce qui vient d'être dit à notre relation à l'argent, cela signifie que nous devons de nouveau limiter ses rôles aux fonctions qui lui reviennent réellement en sa qualité de monnaie d'échange, de mesure de valeur et d'instrument de prévoyance. Cela nécessite des conditions cadre régulatrices du marché au niveau structurel, autant que des valeurs correspondantes au niveau individuel.

POINT DE REPÈRE

Un rapport à l'argent orienté vers la solidarité

- 158 En lisant les Évangiles, on s'aperçoit que Jésus avait deux attitudes différentes face à l'argent et à la richesse. On connaît d'une part les paraboles sur l'impossible réconciliation entre richesse et enseignement de Jésus : Jésus a aimé le jeune homme riche et l'a encouragé à vendre tout ce qu'il possédait et à le donner aux pauvres, afin de recevoir « un trésor dans le ciel » et de le suivre (Mc 10,17-22). Ce trésor dans le ciel s'oppose aux trésors sur la terre (Mt 6,19-21). L'amour de Dieu va d'abord aux pauvres, à ceux qui ont faim et à ceux qui pleurent (Lc 6,20s.). On trouve encore de nombreuses attestations de cette attitude critique envers la propriété et la richesse. D'un autre côté cependant, de nombreux passages montrent que Jésus ne s'opposait nullement au monde économique. Au contraire il en tirait tout à fait naturellement des paraboles, comme dans l'histoire de l'intendant avisé (Lc 16,1-7) ou dans celle des talents (Mt 24,45). La propriété apparaît comme un bien confié par Dieu (Mt 24,45), qui doit servir avant tout à aider ceux qui sont dans la misère : « Faites-vous des amis avec l'Argent trompeur » (Lc 16,9). Dans ce contexte, l'invitation à rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu (Mc 12,17) signifie uniquement que l'argent n'est pas une création de Dieu, mais de l'être humain. L'argent est une chose de ce monde,



il peut rendre service quand il est utilisé à bon escient, comme il peut être mésusé au travers d'une action injuste et asociale.

- 159 Possédons-nous l'argent ou l'argent nous possède-t-il? Nous devons aujourd'hui réapprendre à user de l'argent de manière neutre et décripée. Dans une perspective d'éthique sociale, le premier principe à rappeler est celui de « l'hypothèque sociale » qui pèse sur les biens dépassant le nécessaire. Le droit à la propriété s'en trouve moralement relativisé : la propriété oblige à la solidarité avec ceux qui ont trop peu. Cela vaut pour l'individu et s'exprime par exemple par les dons faits aux œuvres d'entraide ou par le respect de ses obligations fiscales. Mais ce principe s'applique tout particulièrement à un pays aussi riche que la Suisse. Celle-ci a à assumer sa part de la solidarité internationale (voir également le chapitre 8). Un rapport décripé à l'argent veut dire donner de son bien propre dans les grandes comme dans les petites choses et ne pas mettre son cœur dans la richesse.
- 160 L'attitude critique de Jésus envers l'argent nous rappelle qu'argent et richesse ne sont pas tout, qu'il existe des biens supérieurs souvent en concurrence avec la possession de grands biens matériels. La monétarisation de nombreux domaines de vie a bien trop progressé. Tout ne peut être soumis au marché, même quand la théorie le demande. La critique néotestamentaire de la richesse est un encouragement à ne pas courir seulement après l'argent, mais à destiner sa vie à d'autres choses. La consommation n'est pas tout. Elle ne puise pas seulement dans nos ressources, mais épuise également notre propre vie si elle devient l'unique horizon. Il existe d'autres possibilités d'épanouissement.
- 161 Relativiser l'importance de l'argent signifie aussi que les moyens financiers ne suffisent pas à eux seuls à résoudre les nombreux problèmes sociaux du pays. Le seul véritable problème de notre pays est le manque de solidarité, non le manque d'argent. C'est pourquoi la politique sociale doit être plus qu'un transfert d'argent en vue d'aider ceux qui ne peuvent subsister dans le libre jeu des forces du marché. « Des pauvres, en effet, vous les avez toujours avec vous » (Mc 14,7); la question est de savoir si notre société, si nous-mêmes sommes à même d'empêcher l'exclusion. Une société où consommation et possession occupent une place aussi importante dans le système de valeurs, où la concurrence est l'attitude prédominante bien au-delà du domaine économique, est menacée de s'écrouler. La solidarité à laquelle nous appelle l'Évangile s'y oppose, dans la vie de tous les jours comme dans la politique.

DES PISTES

Penser et agir autrement

- 162 Une société dans laquelle tout ne tourne pas autour de l'argent suppose des personnes qui connaissent et prisent d'autres valeurs. Tant au niveau individuel qu'au niveau structurel, on a besoin d'une nouvelle culture de la juste mesure dans le rapport à l'argent. Mais on en est loin comme le montrent divers exemples. Prenons la question du revenu de l'activité rémunérée : il est clair que quelque chose ne va pas sur le marché suisse du travail si 7,5 % des personnes entre 20 et 59 ans exerçant une activité rémunérée vivent en dessous du minimum vital. Avec leurs familles, 535 000 personnes sont ainsi touchées par la pauvreté, alors qu'à l'autre extrémité de l'échelle sociale, certains salaires dépassent toute mesure. D'un point de vue social, cette évolution représente un grand danger. Le marché ne peut être la mesure de toute chose, en appeler au marché et à ses lois peut aussi être un abus. Nous rappelons ici fermement deux exigences de l'éthique sociale : toute personne exerçant une activité rémunérée à temps plein doit en principe disposer du minimum vital pour assurer son entretien et celui de ses proches. Et les différences de revenu ne doivent pas trop augmenter. Concrétiser ces exigences est une question de volonté politique.

Pour des entreprises citoyennes

- 163 Aux responsables des entreprises, nous rappelons que l'augmentation des gains ne peut être leur seul et unique but. Le succès d'une entreprise ne dépend pas seulement de son bilan annuel, mais aussi de la qualité des biens et des services qu'elle met sur le marché, de la mise sur pied de processus de production respectueux tant de l'environnement que des collaborateurs et collaboratrices. La prise en compte des critères du développement durable commence à être admise. Il est temps de les inclure de manière généralisée dans la gestion des entreprises.
- 164 Naturellement, les responsables d'entreprises sont souvent soumis à la pression d'un actionariat intéressé par les augmentations à court terme de gains en bourse. C'est pourquoi nous appelons les conseillers en placement et les investisseurs institutionnels à veiller à la substance à long terme tant du point de vue financier qu'environnemental et social de leurs investissements plutôt qu'aux seuls rendements à court terme.

Pour une place financière suisse solidaire

- 165 En tant qu'importante place financière, la Suisse porte une grande responsabilité. Trop souvent, les fonds de potentats et du crime organisé sont amenés et blanchis dans notre pays. L'emploi résolu de lois efficaces



doit faire cesser de tels détournements de fonds. Le cas échéant, les lois doivent être améliorées. Et si le secret bancaire suisse tel qu'il existe actuellement permet de soustraire à des Etats étrangers des recettes fiscales nécessaires à l'accomplissement de leur tâche, son maintien n'est pas légitime. De nombreux arguments plaident en faveur d'un changement rapide de cette situation insoutenable.

- 166 Les flux financiers internationaux demandent une attention particulière. Quand ils sont de nature spéculative, ils permettent de réaliser d'immenses gains comptables tout en pouvant déséquilibrer des économies nationales entières. Du point de vue de l'éthique sociale, de nombreuses raisons plaident en faveur d'une taxe mondiale sur les transactions de devises. Nous avons appris avec satisfaction que l'idée d'une telle taxe lancée d'abord sous l'appellation de «Taxe Tobin» peut compter aujourd'hui sur un large soutien et continue de faire l'objet d'études en vue de sa concrétisation. Sa réalisation suppose toutefois que la mondialisation des flux financiers s'accompagne d'une mondialisation de la politique. La Suisse, qui dépend d'une étroite interconnexion internationale, peut contribuer à ouvrir de nouvelles perspectives d'avenir. Nous encourageons les autorités politiques à agir dans ce sens (voir aussi chapitre 8).

Pour un usage lucide de l'argent

- 167 Sur toutes ces questions touchant à la finance, nous ne pouvons faire valoir aucune compétence spécifique. Il nous appartient toutefois de souligner la nécessité éthique de nouvelles solutions. Nous souhaitons donc poursuivre le dialogue avec les spécialistes de l'économie que nous menons déjà sur le plan national et l'élargir sur le plan local ou régional. L'apport de l'éthique sociale chrétienne doit aussi contribuer à trouver des solutions techniquement réalisables et socialement acceptables. Notre objectif est de combler durablement le fossé déjà mentionné entre logique économique et logique de la vie quotidienne.
- 168 Dans nos Eglises, une prise de conscience concernant l'usage de l'argent est en train de se faire². Elle doit encore s'approfondir. Investir en tenant compte du développement durable devrait aller de soi dans toutes les paroisses et Eglises cantonales, cela d'autant plus qu'aujourd'hui informations et possibilités concrètes existent. Trop souvent des investisse-

2 Voir la brochure *Pour des placements financiers responsables!*, Institut d'éthique sociale, Justice et Paix, Pain pour le Prochain, Action de carême, Lausanne et Berne 2000 dans le cadre de la campagne 2001 de l'Action de Carême et Pain pour le Prochain « Civiliser l'argent! ».

ments importants sont consentis sur le plan local, tandis que l'aide au prochain, pour nos Eglises sœurs d'autres pays, ne se fait que timidement. La solidarité nationale et particulièrement internationale de nos paroisses existe. Mais elle pourrait être plus grande.



Chapitre 7

La politique au service du bien commun

169 *Permettre à chacun de vivre une existence qui vaut la peine d'être vécue, favoriser la coexistence optimale des groupes sociaux et culturels présents dans notre pays est une tâche qui relève tant de la responsabilité individuelle que de l'Etat. Déterminer le contenu de ce bien commun ne peut être que le fruit d'une procédure démocratique. Il s'agit d'un acte politique propre à l'espace public; cet espace n'est ni celui du marché, ni celui de la vie privée, mais le lieu où se déterminent les orientations communes de la société. Pour revaloriser cet espace public, nous souhaitons un renforcement de la démocratie. Chacun doit avoir à l'esprit que sa responsabilité individuelle s'étend au bien de tous et de chacun.*

LES RÉPONSES

Une image peu claire du rôle de l'Etat

170 Les participants à la Consultation soulignent souvent le primat du politique sur les intérêts économiques et idéologiques particuliers. Une grande confiance est accordée à la démocratie. Certains souhaitent d'ailleurs l'élargir, soit en accordant le droit de vote aux étrangers résidant en Suisse, soit en améliorant la participation des travailleurs et des travailleuses dans l'entreprise ou encore en renforçant le contrôle démocratique des institutions internationales. Les seules inquiétudes émises concernent la capacité du système démocratique à maîtriser le développement économique de telle manière à ce que chacun et chacune en bénéficie. Certains craignent que le fossé grandissant entre riches et pauvres n'affaiblisse la démocratie.

171 Un consensus semble se dégager pour affirmer qu'il serait faux de tout attendre de l'Etat. Mais cela n'implique pas un accord sur le rôle de celui-ci. Certains soulignent la responsabilité individuelle, jugeant celle-ci indispensable pour le débat démocratique et la préservation d'une solidarité vécue au quotidien. D'autres mettent davantage l'accent sur l'Etat social. Selon eux, seule la solidarité institutionnalisée peut vaincre les inégalités sociales. Diverses contributions demandent par exemple l'établissement sur le plan suisse d'un revenu minimal garanti. Les relations entre les pouvoirs publics et l'économie suscitent également des commentaires divergents. Si les uns relèvent que l'Etat doit imposer des conditions cadres à l'économie, les autres estiment que l'Etat doit rester en retrait et se contenter de corriger les effets par trop négatifs du développement économique.



172 Ces considérations relatives au rôle du pouvoir politique sont souvent accompagnées d'un appel adressé aux Eglises. Celles-ci sont invitées à intervenir en faveur des plus pauvres. Elles apparaissent, aux yeux d'un nombre significatif de participants à la Consultation, comme le dernier garant du bien commun. On leur demande de participer de manière déterminée au développement d'un nouveau système collectif de valeurs jugé indispensable. Parfois on regrette leur timidité, souvent on souhaite qu'elles évitent les prises de position partisans. Jugeant leur faiblesse politique comme une chance, on leur demande de rester au-dessus de la mêlée.

UN CONSTAT

La fragilisation de l'espace public

- 173 En Suisse comme dans le reste de l'Europe, la topographie sociale est complètement éclatée. Les classes sociales ont disparu, les frontières nationales sont devenues extrêmement poreuses tant les relations économiques, sociales ensuite, se sont mondialisées. On fonctionne de plus en plus en réseaux constitués sur la base d'intérêts particuliers ou d'appartenances spécifiques. On aura alors des partenaires à l'autre bout du monde, mais le voisin de palier restera un inconnu. Disparaît ainsi un espace collectif dans lequel tous les habitants d'un même lieu se croisent et communiquent. On assiste ainsi à une dissociation sociale.
- 174 Cette fragmentation de l'espace coïncide avec une déstructuration temporelle. Les participants à la Consultation l'ont constaté, la transmission d'un patrimoine de savoir-être, de valeurs ne va pas de soi. Ce qui était vrai il y a encore dix ans ne l'est plus. La tradition est constamment délégitimée, le nouveau sans cesse valorisé, reléguant aussitôt à l'obsolescence ce qui est. De fait, l'Européen contemporain vit dans l'urgence du présent et perd la perspective du temps. Autant la modernité était marquée par l'idée que l'histoire avait un sens, autant la période actuelle, du moins en Occident, ne voit aucune perspective à l'histoire de l'humanité.
- 175 Si l'espace social est disloqué et l'histoire n'est plus orientée par un projet collectif, les seules coordonnées restantes de la vie sociale sont l'économie marchande et l'identité individuelle. Toutefois, les individus ne trouvent dans l'économie marchande que des offres multiples et éclatées pour asseoir leur identité. Ils n'y découvrent aucune identification collective. La société devient alors un agrégat constitué d'une addition de « je » ; une conscience collective pouvant s'exprimer sur le mode d'un « nous » devient problématique. Le passage immédiat de l'identité individuelle à la sphère marchande évacue l'espace public, lieu même du poli-

tique, pourvoyeur de références collectives pour l'individu et de régulations sociales pour le marché.

- 176 Mais ce « court-circuit » entre l'individu et la sphère marchande n'est pas tenable. L'être humain reste un être social. Il a besoin de se reconnaître dans une communauté qu'il fait sienne. Et le marché ne peut suffire à le satisfaire car il n'offre aucune communication humaine authentique, mais uniquement une relation instrumentale à l'autre. Il existe un vide créé par l'affaiblissement de l'espace public.
- 177 La société d'aujourd'hui cherche à combler ce vide. L'aspiration à retrouver des valeurs communes, la forte valorisation de la famille dans les réponses à la Consultation sont des indices de cette recherche. Le repli identitaire à fond nationaliste, ethnique ou religieux que l'on observe tant en Suisse que dans le reste du monde en est un autre symptôme. A la dissociation sociale, répond aussi la recherche de nouvelles associations avec leurs codes et leurs rites spécifiques parmi les jeunes, sur internet également.
- 178 On comprend alors la difficulté de formuler un projet politique. Car tout projet politique suppose une identification collective qui va au-delà de l'appartenance à une culture, un groupe ou une religion particulière. Il implique un horizon de valeurs communes et des procédures de communication qui permettent la formulation de consensus par-delà la pluralité des intérêts particuliers.
- 179 La Suisse a une grande chance dans ce contexte. Plurielle par ses racines tant rurales qu'urbaines, ses confessions religieuses et ses cultures, son histoire peut être lue comme la recherche incessante d'une identification collective dépassant les particularités des groupes et communautés qui la composent. Un hommage doit être rendu aux hommes et aux femmes qui ont su œuvrer dans ce sens. Dépasser la défense de l'appartenance communautaire pour cultiver le lien politique est en effet une tâche difficile. Les propositions actuelles en vue de renouveler les instruments du débat démocratique témoignent de la vitalité de cette recherche.
- 180 Aujourd'hui le défi est d'autant plus grand que l'effacement des frontières des Etats dû à la mondialisation de l'économie renforce la tentation du repli identitaire sur la communauté nationale, ethnique ou religieuse. Mais maintenant comme hier, des hommes et des femmes sont prêts à le relever et à chercher les chemins d'une nouvelle citoyenneté, d'un nouveau projet politique. La construction de l'unité européenne, la naissance progressive d'une société civile européenne et mondiale montrent qu'il est possible d'ouvrir de nouveaux espaces publics aptes à réguler la

sphère marchande et à donner aux individus de nouvelles références collectives. Cette aspiration à un projet commun par-delà la diversité des individus et des communautés rejoint notre souci de voir la société fondée sur des valeurs communes.

POINT DE REPÈRE

Le bien commun comme orientation

- 181 Qui croit en Christ sait qu'il n'appartient pas seulement à une communauté humaine singulière, mais également à la communauté des enfants de Dieu. De manière analogue, notre appartenance à une culture particulière est certes importante pour notre vécu personnel, mais nous nous savons liés à tous les habitants de notre pays et de la planète entière par-delà les différences de langue, de coutume et de religion. C'est pourquoi nous souhaitons rappeler, dans le plein respect de l'autonomie des réalités temporelles, l'importance d'un espace public permettant l'intégration de toutes et de tous.
- 182 La tâche de l'autorité publique, aujourd'hui tout particulièrement, est le service du *bien commun*. Depuis le Concile Vatican II, l'Eglise catholique romaine définit le bien commun comme « l'ensemble des conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée »¹. Les évêques américains ont distingué parmi ces conditions, « le droit de satisfaire les besoins matériels, la garantie des libertés fondamentales et la protection des relations qui sont essentielles à la participation à la vie en société »². La tradition protestante perçoit davantage les pièges que peut cacher cette notion. Il faut ainsi éviter de faire du bien commun un absolu. La loi, fut-elle morale, ne peut le définir car alors « le résultat n'en serait pas un gain d'humanité, mais bien au contraire une perte »³. L'attention à l'autre dans sa réalité propre doit primer. C'est pourquoi le bien commun est un point de repère qui ne peut être défini et réalisé que de manière collective. Il doit être reconnu comme bien commun par chaque individu.

1 *Gaudium et Spes*, chiffre 26,1.

2 Conférence nationale des évêques catholiques des Etats-Unis, *Justice économique pour tous*, Albeuve et Paris 1988 pour la traduction française, chiffre 79. Ils se réfèrent au discours de Jean Paul II devant l'Assemblée générale des Nations Unies du 2 octobre 1979.

3 Arthur Rich, *Ethique économique*, Labor et Fides, Genève 1994, p. 475.

- 183 Si le bien commun ne peut être réalisé qu'ensemble, alors chaque habitant du pays est invité à dépasser son horizon individuel pour élargir sa perspective à l'autre et à la vie en commun tant à l'intérieur des frontières du pays qu'avec tous les habitants de la planète. Dans cette perspective, le bien commun est une obligation morale qui consiste à organiser la vie en tenant compte du fait que nous vivons avec d'autres et qu'il appartient à chacun de favoriser le « vivre ensemble », la coexistence. Le bien commun est une obligation faite également à tous ceux et à toutes celles qui ont à prendre des décisions politiques : celles-ci doivent servir au bien de chacun, favoriser la coexistence optimale des groupes sociaux et culturels composant la société et contribuer au développement de l'ensemble de la famille humaine. La notion de bien commun constitue une invitation à chercher le juste équilibre entre la préservation des intérêts particuliers légitimes et l'intérêt général de la société dans son ensemble.
- 184 La Suisse a une solide tradition fédéraliste. Elle dispose également depuis le milieu du 19^e siècle d'une forte pratique libérale dans les relations entre individus, institutions privées et pouvoirs publics. Ce double héritage de l'histoire nous invite à rappeler l'actualité du principe de *subsidiarité* proposé tant par l'enseignement social de l'Eglise catholique que par la théologie protestante. Selon ce principe, il faut confier au bon niveau de compétence ce qui doit être entrepris. Si une instance privée est mieux à même de résoudre un problème qu'une instance publique, l'initiative privée doit prévaloir. Si au contraire l'Etat est le mieux à même d'agir, il faut qu'il dispose des compétences et des moyens correspondants. Et au sein des pouvoirs publics, il convient de laisser aux institutions locales ce qui peut se régler au niveau local, et confier au niveau national, voire international ou supranational, les problèmes à résoudre à ces niveaux. Le principe de subsidiarité permet ainsi de déterminer combien d'autonomie, respectivement de charge, il convient d'accorder au secteur privé et aux différents niveaux des pouvoirs publics. Pour ce faire, on ne prendra pas comme point de repère une quelconque idéologie, mais l'efficacité sous l'angle pratique et l'attention au bien commun et à la participation démocratique, sous l'angle éthique. Il importe de faciliter la communication et l'acceptabilité des décisions prises.
- 185 Aujourd'hui, ce principe devrait aider à distinguer ce qui relève du bien commun et donc à déterminer ce qui doit rester sous le contrôle des pouvoirs publics et ce qui peut être complètement délégué aux intérêts privés. Il est par exemple crucial de tenir compte de ce principe dans les débats relatifs à la privatisation de services qui jusqu'à présent étaient largement en mains publiques. De manière similaire, le principe de subsidiarité devrait permettre de distinguer la taille de la collectivité attachée

à un bien public particulier. Cette collectivité est-elle communale, cantonale, régionale, nationale, européenne, mondiale ? Il est clair par exemple qu'un bien comme l'air ou le climat doit être géré au moins sur le plan continental, sans pour autant qu'une telle délégation de compétence décharge les individus, les entreprises ou les autorités publiques locales de leur responsabilité spécifique.

DES PISTES

Renforcer la cohésion politique

- 186 Si, comme nous l'avons noté plus haut, le bien commun ne peut être défini dans son contenu que de manière collective, il importe de vivifier le débat public et de clarifier le rôle de l'Etat, seule instance à même de mettre en œuvre les options décidées démocratiquement. Les propositions ci-dessous, que nous mettons aujourd'hui en discussion, touchent donc au respect des minorités, au rôle de l'Etat et au fonctionnement de la démocratie. Nous continuerons nous-mêmes à promouvoir le débat public comme nous l'avons fait dans le cadre de la Consultation œcuménique. L'Institut d'éthique sociale pour la FEPS et la Commission Justice et Paix pour la CES poursuivront cette mission dans les années à venir comme ils l'ont fait par le passé.

Pour le respect des minorités

- 187 Dans notre pays, le respect des minorités constitue un élément central du bien commun. A chaque votation fédérale, ou presque, on se demande quelle région linguistique sera minorisée. Dans chaque parti politique les différences culturelles apparaissent de plus en plus au grand jour. Qu'il y ait diversité culturelle dans notre pays et que celle-ci puisse conduire à des choix politiques divergents, rien de plus normal. Mais cette diversité et ces divergences doivent stimuler la recherche de solutions convenant à la plupart si ce n'est à tous. Car les décisions politiques doivent contribuer à une coexistence optimale des groupes sociaux et culturels vivant dans notre pays. Telle est la tâche des politiciens et politiciennes. Il faut donc qu'à l'intérieur des partis comme au sein du Parlement et de l'administration, on formule des propositions qui aident les communautés linguistiques à vivre ensemble de la meilleure manière possible.
- 188 Cela étant, les minorités ne sont pas seulement déterminées par une langue, une culture. A trop se focaliser sur les frontières linguistiques, on risque d'ignorer les diversités internes à chaque communauté. En fait, les divergences sont d'abord d'ordre politique avant d'être culturelles. Si telle option réunit une majorité dans une région linguistique, elle trouve

également l'adhésion d'une minorité dans les autres régions. Il serait néfaste que ces divergences nourrissent un repli identitaire de nature ethnique. Toute tentative d'utiliser les différences culturelles pour faire passer des options politiques déterminées est à condamner. Nous demandons que les choix politiques continuent d'être débattus de manière ouverte afin d'aboutir à des décisions acceptées dans le respect mutuel. Nous remercions les politiciens et les politiciennes qui œuvrent dans ce sens, conscients de leur responsabilité envers l'ensemble de la collectivité publique.

Pour une meilleure reconnaissance de l'intérêt public

- 189 De vifs débats sont en cours sur la *privatisation* des régies fédérales et le rôle des pouvoirs publics. On peut avoir des opinions divergentes sur la forme juridique que doivent prendre la poste, le chemin de fer, la distribution de l'énergie ou de l'eau. Pour nous, le critère déterminant est celui-ci : la forme juridique retenue doit garantir le bien commun, c'est-à-dire permettre à tous les habitants du pays d'en bénéficier de manière équitable et favoriser la coexistence des divers groupes sociaux, culturels, linguistiques et autres vivant dans notre pays. Il faut éviter de priver une région périphérique de services importants en raison d'une absence de rentabilité : ce serait privilégier des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général. De même, prendre des décisions qui dresseraient une région linguistique contre une autre, un groupe de la population, par exemple les paysans, contre d'autres groupes serait contraire au principe du bien commun dans sa double signification : le bien de chacun et le bien de la coexistence.
- 190 Le débat sur les privatisations est révélateur de questions plus générales : quels sont les biens publics pour lesquels les mécanismes du marché conduisent à des résultats inacceptables d'un point de vue éthique et quels sont les biens privés qui peuvent à bon escient être produits et vendus sur le marché ? Jusqu'à quel point l'autonomie des pouvoirs publics est-elle garantie par rapport aux intérêts privés ? Deux exemples permettent d'illustrer la problématique.
- 191 Le premier exemple concerne la *politique fiscale*. Les cantons et les communes se font une concurrence parfois vive pour attirer à eux les grandes fortunes et de nouvelles entreprises. Ils n'hésitent pas à baisser les impôts ou à accorder des déductions fiscales à cette fin. N'est-ce pas de la concurrence déloyale dans la mesure où chaque canton, chaque commune a besoin d'une bonne assise financière ? De nombreuses tentatives ont eu lieu pour harmoniser la fiscalité tant à l'intérieur des cantons que sur le plan fédéral. Mais ces entreprises ont suscité de fortes résistances

et en sont souvent restées à mi-chemin. N'est-ce pas mettre en péril l'autonomie des pouvoirs publics, les personnes et entreprises ainsi attitrées pouvant à tout moment faire pression en menaçant de se retirer vers un autre « paradis » fiscal ? Ces questions nous incitent à demander aux autorités fédérales de reprendre l'idée d'une harmonisation fiscale. Certes, une telle harmonisation ne résout pas tous les problèmes, mais il s'agit d'éviter de laisser les cantons « otages » des gros contribuables. Il importe aussi de rappeler que la politique fiscale est un des instruments disponibles pour redistribuer la richesse, ou du moins corriger quelque peu les trop fortes inégalités de revenus (voir chapitre 6).

- 192 Un autre exemple concerne *la politique de recherche* menée dans les hautes écoles du pays. Les instituts de recherche sont poussés à vendre leurs recherches et donc à les rendre plus proches des besoins de l'économie. De ce fait, la recherche dans les techno-sciences, permettant à terme d'ouvrir de nouveaux marchés, est privilégiée au détriment de la recherche en sciences humaines et sociales. Or cette dernière est tout aussi nécessaire que la première au développement du pays. Elle permet en particulier aux pouvoirs publics et aux citoyens de comprendre quels sont les besoins sociaux auxquels l'économie marchande ne peut que partiellement répondre. Nous ne nions pas la légitimité des intérêts privés ; ils ont leur place dans le développement économique du pays. Mais l'Etat doit s'assurer que les citoyens et les citoyennes disposent des moyens nécessaires à une prise de décision libre. Une bonne connaissance de l'évolution sociale est la condition nécessaire à la détermination du contenu à donner au bien commun. C'est pourquoi nous demandons que la politique de soutien aux sciences humaines et sociales soit revue afin que celles-ci continuent de remplir leur mission au service de la société tout entière.

Pour une revitalisation de la démocratie

- 193 Souvent *la responsabilité individuelle* est opposée au rôle de l'Etat. Cette manière de voir est réductrice. Un Etat démocratique ne peut fonctionner de manière saine sans s'appuyer sur la responsabilité individuelle. Toutefois l'horizon de cette dernière ne se limite pas à la défense d'intérêts privés. Elle est engagée quand il s'agit du bien de l'autre et du bien de tous. Et elle s'exerce en premier lieu dans la vie publique, par exemple à l'occasion de votations. C'est pourquoi nous appelons tous les citoyens et les citoyennes de ce pays à participer activement et de manière informée aux votations et aux élections.
- 194 Les *médias* jouent un rôle important dans le processus de formation de l'opinion publique. Ce « quatrième pouvoir » facilite à bien des égards

une communication authentique permettant à des opinions divergentes de se confronter, à des identités différentes d'apprendre à se respecter. Mais la forte concurrence que se livrent les grands groupes de communication et la pression que subissent les services publics tendent à segmenter le public en fonction d'intérêts commerciaux au détriment du débat public. C'est pourquoi nous soulignons la valeur de médias généralistes jouant pleinement leur rôle de place publique permettant à chacun de se faire une opinion en prenant connaissance de la variété des opinions et des styles de vie existant. Dans cette perspective, nous souhaitons, au sein des médias électroniques, le maintien d'un service public fort et demandons un véritable soutien à la pluralité de la presse écrite. Nous encourageons par ailleurs les journalistes à rester fidèles à leur déontologie et à résister à toutes les pressions visant à privilégier le sensationnel au détriment de l'information de fond.

- 195 Les médias ne peuvent à eux seuls suffire à la formation de l'opinion publique. De nouveaux outils de formation et d'information sont nécessaires pour renforcer la qualité de la participation au débat démocratique. En effet, les enjeux des décisions soumises à la sagacité du souverain restent souvent opaques par manque de vision claire sur les conséquences à long terme. Même les parlements ne disposent que rarement des moyens et du temps nécessaires pour étudier de manière approfondie les dossiers qui leur sont soumis. Leurs membres doivent alors se fier aux travaux de collègues, d'experts ou tout simplement de l'administration. C'est pourquoi nous souhaitons que la Suisse se dote tant sur le plan local (commune ou quartier) que cantonal, régional ou national d'organes chargés de faire de la prospective à long terme. Nous pensons à des institutions telles que l'*Assemblée prospective* proposée par le Forum interparlementaire romand ou les *Conseils de l'avenir* locaux ou cantonaux mis sur pied ou envisagés en plusieurs endroits du pays. Nous soutenons également, en ce qui concerne le développement technologique, les forums de citoyens (PubliForums) qui ont vu jour ces dernières années. De tels organes permettent d'échapper aux contraintes du court terme pour préparer en connaissance de cause les décisions des parlements et du souverain.

Chapitre 8

La Suisse, partenaire du monde

- 196 *Les participants à la Consultation ont été peu nombreux à aborder les relations entre la Suisse et le monde. Nous souhaitons toutefois souligner l'importance de ces relations. Nous assumons des responsabilités au sein d'Eglises qui ont une dimension universelle. Les réponses qui s'exprimaient sur l'internationalisation de l'économie en rapport avec la « mondialisation » confirment notre idée ; l'impact croissant de la mondialisation sur la Suisse incite celle-ci à redéfinir sa place dans le monde, tant du point de vue économique que politique ou culturel.*

LES RÉPONSES

La Suisse face à la mondialisation

- 197 La majorité des réponses abordant ce thème soulignent la nécessité d'une plus grande ouverture internationale pour que la Suisse assume mieux ses responsabilités. Les raisons qui poussent à cette ouverture et les mesures concrètes à mettre en œuvre sont toutefois loin de faire l'objet d'un consensus. Pour les uns, ce sont surtout la coopération au développement, l'instauration de normes minimales dans les domaines sociaux et environnementaux ainsi que l'harmonisation d'une politique fiscale et financière à l'échelon international qui rendent nécessaire une plus grande ouverture. D'autres mettent en avant la nécessité de s'unir à d'autres sur le plan international pour résoudre efficacement les problèmes qui se posent dans notre pays. Ces voix plaident en faveur d'un rapprochement des organisations internationales. Un troisième groupe enfin estime qu'une plus forte intégration internationale ou européenne n'est pas conciliable avec la neutralité de la Suisse.
- 198 On est par contre largement d'accord pour dire que la mondialisation doit être acceptée comme une réalité et qu'il est possible de la maîtriser de manière constructive. Sur le plan économique, l'importance du commerce extérieur de la Suisse est telle que le protectionnisme ne peut être une voie d'avenir. Mais, et nous le soulignons, de nombreuses voix demandent avec insistance une structure mondiale qui prenne également en compte les aspects politiques, juridiques, sociaux et culturels devant à leurs yeux accompagner la mondialisation de l'économie et des techniques de la communication. La réduction de la mondialisation à sa dimension économique fait l'objet de vives critiques dans la mesure où elle profite uniquement au capital et conduit à la désintégration sociale. Une telle réduction suscite des peurs jugées nuisibles à une ouverture politique au reste du monde. Finalement les intérêts économiques légi-

times de tous les pays en pâtissent. La Suisse, estiment ceux et celles qui s'expriment sur ces questions, doit participer aux tâches politiques de l'avenir ; elle doit concevoir et appliquer des instruments permettant une économie socialement acceptable et une mondialisation comprise dans sa pleine signification.

UN CONSTAT

La Suisse n'est pas une île

- 199 Les relations entre les Etats sont aujourd'hui si étroites que les progrès et la prospérité d'une nation peuvent être en même temps la cause et la conséquence du progrès et de la prospérité d'autres nations. Ces interactions ne sont cependant pas symétriques, elles ne profitent pas nécessairement à tous les pays. L'Afrique au sud du Sahara est, par exemple, largement exclue des effets positifs de la mondialisation. Loin derrière la rapide mondialisation économique apparaît peu à peu la volonté de parvenir également à une organisation politique de la société mondiale. En même temps, les Etats les plus puissants continuent d'imposer leurs propres intérêts. Ce « monolatéralisme » s'oppose ainsi au multilatéralisme souhaité. Dans cette situation contradictoire, les différents pays doivent adapter en profondeur leur mode de fonctionnement s'ils veulent chercher ensemble des solutions aux problèmes mondiaux. L'effort est considérable pour les grands pays disposant d'une position dominante. Tel est pourtant le prix à payer pour parvenir à créer les institutions politiques, juridiques et économiques renforçant la volonté d'agir ensemble sur le plan international. Un effort similaire est demandé aux petits pays. Ces derniers ont le plus besoin d'une coopération au niveau mondial fondée sur l'équité. Ce profond changement moral et politique occupe une place importante dans les transformations que connaît notre pays.
- 200 L'interdépendance est devenue si étroite et complexe que le développement social et économique ne peut être que commun à toutes les nations. Rester à l'écart aurait pour prix l'exclusion de la coopération internationale, l'isolement et le déclin. Le bien commun revêt maintenant une dimension universelle. La sécurité de la population ne peut plus être garantie par un pays tout seul. Qu'il s'agisse du climat de la planète, de la pollution de l'air et de l'eau, de l'utilisation des ressources et des richesses communes, des grosses épidémies comme le sida, de la faim, de la violence ou de la guerre, ces problèmes ne s'arrêtent pas aux frontières d'un pays, ils ne peuvent être résolus qu'ensemble. Parler dans ce contexte de bien commun souligne la nécessité d'une coopération internationale à l'échelle mondiale pour la recherche de solutions globales.

La Suisse dans le concert des nations

- 201 De même que d'autres nations ont besoin de l'aide de la Suisse, inversement, notre (petit) pays a besoin de la coopération de ses partenaires. Le bon fonctionnement de l'économie suisse et de ses relations commerciales, la possibilité de se faire entendre sur la scène internationale, la défense des droits de l'homme, la gestion des tensions résultant des migrations, la lutte contre le crime organisé, la recherche scientifique et technique, la sécurité des centrales nucléaires et la maîtrise des changements climatiques, la formation de la jeunesse, l'échange des travailleurs et des scientifiques, la sauvegarde des relations de paix entre les pays sont des tâches que la Suisse ne peut accomplir qu'avec l'aide des autres nations et en coopérant avec elles.
- 202 Comme de nombreux autres pays européens, la Suisse a en outre par le passé profité davantage des relations commerciales avec les pays en développement que ces derniers. Elle bénéficie aujourd'hui encore de disparités structurelles, par exemple en important de ces pays des vêtements bon marché, souvent produits dans des conditions de travail et de salaire inacceptables. La justice comme valeur universelle et chrétienne ainsi que l'égalité de dignité de tous les êtres humains exigent de la part des pays occidentaux qu'ils évitent de défavoriser les pays en transition de l'Est et les pays en développement du Sud. Ces valeurs demandent aussi un engagement efficace pour une meilleure répartition des ressources et des richesses. Une politique de développement qui se préoccupe, au-delà de la coopération financière et technique, d'induire des réformes structurelles mondiales constitue un instrument important à cet effet.

La politique extérieure de la Suisse

- 203 Avec la nouvelle Constitution fédérale acceptée en 1999 par le peuple et les cantons, la Suisse s'est dotée, pour sa politique extérieure, de lignes de conduite claires, inspirées de principes éthiques. Dès le préambule, l'ancienne politique extérieure fondée uniquement sur « l'affirmation de son indépendance face à l'extérieur » cède la place à « un esprit de solidarité et d'ouverture au monde ». Dans l'article 2 de la nouvelle Constitution, il est précisé : la Confédération suisse « s'engage en faveur de la conservation durable des ressources naturelles et en faveur d'un ordre international juste et pacifique ». L'indépendance n'est donc plus perçue *contre* mais *avec* « l'extérieur ». Les valeurs universelles de la durabilité écologique, de la paix et de la justice sont ainsi placées au centre et dans la perspective d'une coopération internationale. La Constitution promeut de la sorte une conception éthique des relations entre les Etats qui rejoint celle que défendent les Eglises et leurs œuvres d'entraide.

- 204 Les buts spécifiques des Affaires étrangères sont développés à l'article 54 de la nouvelle Constitution : « La Confédération s'attache à préserver l'indépendance et la prospérité de la Suisse ; elle contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles ». Dans son rapport 2000 en matière de politique extérieure, le Conseil fédéral expose la façon dont la Suisse entend mettre en œuvre ces lignes générales dans le contexte d'une mondialisation croissante. Corrigeant ainsi l'image d'un pays isolationniste, la Suisse y apparaît très active par son engagement au service du développement, sa collaboration et sa participation importante au financement d'un grand nombre d'institutions internationales.
- 205 Une telle participation nécessite un cadre adéquat. Selon la tâche considérée et l'intensité de la collaboration requise, il peut s'agir de conventions bi- ou multilatérales ainsi que d'organisations internationales. Ces instruments servent aux échanges et au dialogue, à la coordination et à la coopération, à l'établissement de règles contraignantes pour les relations économiques, politiques et sociales internationales. Les Etats parties s'engagent à contrôler le respect des conventions qu'ils ont ratifiées ou à accepter le contrôle d'instances internationales, par exemple les Comités de surveillance des pactes et conventions relatifs aux droits humains, l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou le Fonds monétaire international (FMI). C'est là le prix à payer pour participer à la « gouvernance » formée par le réseau des conventions et institutions destinées à préserver la sécurité des relations internationales.
- 206 La Suisse a ratifié un grand nombre de conventions. Elle est membre de nombreuses organisations internationales généralement intégrées dans le vaste système onusien. Elle participe également à leurs programmes. La Suisse abrite le siège de plusieurs d'entre elles et les soutient activement. Elle est pourtant restée jusqu'à présent à l'écart de l'institution centrale vers laquelle convergent presque tous les débats et où se prennent les décisions les plus importantes, à savoir l'ONU. Pourtant, la Suisse bénéficie indirectement des activités des Nations Unies. Sans le cadre juridique et politique offert par l'ONU – dans la mesure où les intérêts particuliers des Etats le permettent – aucun Etat n'est en mesure aujourd'hui de préserver lui-même sa sécurité et ses intérêts.

La neutralité, pierre de touche

- 207 Sur le plan intérieur, la neutralité constitue l'un des principaux obstacles à une meilleure intégration de la Suisse au sein de la coopération internationale. Dans l'ancienne Constitution, la neutralité était un instrument essentiel de la politique extérieure. Profondément ancrée dans l'opinion publique, elle constitue, avec la tradition humanitaire et la pratique des bons offices légitimant la place de la Suisse dans le concert des nations, un élément central de l'identité nationale. Comme la politique extérieure est restée jusqu'à récemment largement séparée de la politique intérieure et qu'elle constituait un domaine réservé au Conseil fédéral et à la diplomatie, la neutralité et l'image idéale qui en découle est restée l'unique légitimation de la politique extérieure. C'est pourquoi cette dernière est aujourd'hui si mal soutenue à l'intérieur du pays. Ce déficit doit être comblé par un grand effort d'information et de la sensibilisation.
- 208 Bien que la neutralité représente aux yeux du public un élément important de l'identité suisse, elle doit être comprise avant tout comme un moyen en vue de favoriser la coexistence pacifique et la solidarité mondiale. Comme instrument visant à préserver l'indépendance du pays, elle se trouve quelque peu en porte-à-faux avec ce que les Suisses et les Suissesses vivent quotidiennement. Si l'on regarde ses relations économiques, culturelles, sociales, le tourisme, les marchés financiers et l'environnement, la Suisse n'est pas restée isolée, elle vit – et ses habitants avec elle – en étroite interdépendance avec le reste du monde. Les autorités déduisent de cette réalité une politique internationale ouverte, mais une grande partie de l'opinion publique ne les suit pas encore dans cette direction.
- 209 Ne pas prendre parti dans les conflits des autres peut être une vertu si l'on est faible soi-même et que les autres parties font jeu égal. Mais rester à l'écart des efforts déployés par la communauté internationale pour construire un monde plus juste est une autre affaire. Les profondes inégalités entre habitants de différents pays, les problèmes environnementaux (diminution des ressources, manque d'eau) génèrent des conflits un peu partout dans le monde. Face à ces menaces, une contribution active de la Suisse est nécessaire. La voie bilatérale est certes possible, mais un petit Etat comme le nôtre se heurte rapidement à des limites et celles-ci sont d'autant plus étroites que les grands Etats se replient sur la défense de leurs propres intérêts. On le voit actuellement avec le débat en cours sur la réduction des émissions de CO₂ (Convention de Kyoto), une mesure pourtant indispensable. La collaboration bilatérale exige elle-même un ordre juridique international minimal. Et celui-ci ne peut être mis en place que par des accords multilatéraux élaborés au

sein d'organisations internationales. Cette collaboration multilatérale est également possible dans le respect de la neutralité, associée aux valeurs-clés de la politique extérieure; mais à l'instar de ce qui s'est produit au cours des siècles passés, la conception de la neutralité devra évoluer à l'avenir parallèlement aux transformations du contexte international. Une plus grande solidarité internationale est sans nul doute compatible avec la neutralité. Tout en restant neutre, la Suisse peut et doit être plus active dans la coordination internationale.

POINT DE REPÈRE

L'universalité du salut comme ouverture

- 210 Le salut est promis au monde entier. Par son message, Jésus invite les humains à voir l'avenir dans une perspective qui dépasse le cadre des frontières nationales. Sa rencontre avec la païenne syro-phénicienne (Mc 7,24-30) montre pourtant que l'universalité du salut n'allait pas de soi. Ce récit – rapporté comme si Jésus était surpris par l'interpellation de la femme – élargit la portée du message de Jésus. Il ne s'adresse plus uniquement au peuple d'Israël. La promesse de salut est également donnée à tous les « païens », autrement dit à tous les peuples. Avec nos Eglises, nous partageons la conviction que le salut a une portée universelle, même si, dans la pratique, elles n'y ont pas toujours donné suite.
- 211 Aujourd'hui, il s'agit de se demander quelle signification concrète peut être donnée à cette universalité. Le commandement chrétien de l'amour du prochain – le double impératif de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain comme réponse des hommes à la promesse du salut – constitue, à nos yeux, une invitation à la solidarité mondiale. Lorsque Jésus invite ses auditeurs à être le prochain d'autrui, comme il le fait dans la parabole du « bon Samaritain », il demande de surmonter les barrières ethniques ou religieuses (Lc 10,29-37).
- 212 Les Eglises ont constamment essayé de vivre la solidarité dans leur enseignement et dans leur pratique, en particulier par l'intermédiaire de leurs œuvres d'entraide. Que l'on pense à l'engagement missionnaire – même s'il n'allait pas sans poser des problèmes dans le contexte du colonialisme – à l'aide sociale de toute nature, à la coopération au développement, aux nombreuses relations avec les pays les plus pauvres. Ces expériences nourrissent l'intérêt et la sympathie pour le monde. C'est l'une des raisons qui nous pousse à plaider en faveur de la solidarité avec la communauté internationale.

DES PISTES

Assumer sa part

- 213 Dans la partie intitulée « Un constat », nous avons relevé l'interdépendance croissante entre tous les pays. Les comportements et les décisions de tous ordres adoptés en Suisse ont des répercussions qui dépassent largement les frontières du pays. De même la prospérité et la sécurité d'une nation dépendent étroitement de la prospérité et de la sécurité d'autres pays. Il ne suffit plus de veiller à ne pas nuire à autrui en suivant ses propres intérêts. Il faut aussi s'efforcer de formuler ensemble des objectifs qui seraient sans cela inatteignables par aucun pays de manière isolée. La règle d'or transmise par la Bible¹ peut être transposée aux relations internationales. Faites à l'endroit des autres pays ce que vous aimeriez qu'ils fassent pour votre pays! Cette injonction formule un critère réaliste pour évaluer la politique extérieure et de développement de la Suisse.
- 214 Un changement de perspective est nécessaire. Il est de plus en plus urgent que les Suisses et les Suissesses apprennent à penser « globalement » et assument leur part de responsabilité envers le monde. Les habitudes quotidiennes, les comportements en matière de consommation et d'investissement, la réflexion et l'action politiques doivent être davantage perçus dans le contexte mondial dans lequel ils s'inscrivent effectivement.
- 215 Nous encourageons donc la population à prendre conscience de la responsabilité internationale de la Suisse. L'école, les diverses formes de formation continue, l'enseignement de l'histoire doivent aider à penser et à agir en adoptant cette perspective « globale ». Les médias jouent aussi un rôle important. Ils diffusent une information couvrant le monde entier et peuvent, de ce fait, faire percevoir la dimension globale des actes particuliers. Nous soutenons les démarches de formation réalisées régulièrement par les œuvres d'entraide et encourageons leurs responsables à continuer à agir dans ce sens.
- Pour une active participation*
- 216 La mondialisation nécessite un renforcement du droit international. L'ONU est la cheville ouvrière du développement de ce droit. La Suisse participe à différentes conférences et négociations et remplit une

1 « Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le vous-mêmes pour eux : c'est la Loi et les Prophètes » Mt 7,12.

grande partie de ses obligations internationales sans être membre des Nations Unies ou de l'Union européenne. Actuellement, elle se limite à intervenir en marge et renonce ainsi aux droits dont bénéficient les autres Etats ; elle ne fait simplement pas partie du « club ». Cette situation paradoxale nous semble être le résultat d'une attitude trop peu résolue qui demande à être clarifiée. Nous avons publié récemment diverses prises de position en faveur de l'intégration de la Suisse dans les organisations internationales et européennes.

- 217 L'universalité des valeurs fondamentales, la solidarité au sein de la communauté internationale, la paix dans la justice sont des principes qui guident notre réflexion. Le bien commun global ne peut être réalisé que par la coopération internationale. C'est pourquoi nous estimons que la politique d'ouverture et de collaboration telle qu'elle est inscrite dans la Constitution et pratiquée par les autorités fédérales mérite le soutien de tous. D'autres pas seront encore nécessaires. Conscients que la prospérité des Suissesses et des Suisses dépend moins de ce que peut réaliser un seul petit Etat, mais de ce qu'entreprend la communauté mondiale pour la paix et l'environnement dans les domaines politiques et économiques, nous plaidons en faveur d'une pleine participation de la Suisse au système des Nations Unies.

Pour une adaptation de la neutralité

- 218 Dans les débats sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU et à plus long terme à l'Union européenne, les réactions émotionnelles et les peurs diffuses prennent parfois le pas sur une argumentation objective. Les décisions à prendre sont l'affaire du peuple et des instances politiques. Mais nous sommes d'avis que ces inquiétudes proviennent d'une conception de la neutralité inadaptée à notre époque.
- 219 Si la Suisse veut retrouver une position réaliste dans le concert des nations, elle doit revoir sa conception politique et morale de la neutralité. Les autorités fédérales ont commencé à le faire, comme l'atteste le rapport sur la neutralité que le Conseil fédéral a communiqué aux Chambres fédérales en 1993 déjà.

2 La Conférence des Evêques suisses et le Conseil de la FEPS ont participé à la procédure de consultation sur l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies. Voir aussi la brochure publiée par la FEPS en octobre 2000 : *Défis européens à la Fédération des Eglises protestantes de Suisse*.

- 220 Aujourd'hui, y compris en Europe, les guerres n'opposent plus des Etats, mais des groupes de population. Le crime organisé, le trafic d'êtres humains, le commerce d'armes et de drogue sont les problèmes de sécurité que les Etats doivent résoudre ensemble comme c'est le cas pour d'autres thèmes comme les migrations, la lutte contre la faim ou la protection de l'environnement. Dans ce contexte, la neutralité ne peut être utilisée de manière judicieuse. Y faire référence isole la Suisse et donne d'elle l'image d'un pays qui refuse ses responsabilités internationales. Si une grande puissance comme les Etats-Unis pouvait se permettre une « splendid isolation » dans les années trente, une telle attitude n'est plus concevable au début du 21^e siècle, et encore moins pour un petit Etat comme la Suisse. Nous pensons donc qu'un ajustement de la neutralité est nécessaire. Il est certes judicieux que la Suisse reste à l'écart de toute opération d'imposition de la paix, mais nous souhaitons qu'elle participe à des mesures de maintien de la paix clairement définies.

- 221 C'est donc avec satisfaction que nous avons pris connaissance du rapport du Conseil fédéral intitulé « La sécurité par la coopération ». Nous soutenons l'attitude qu'il défend dans la mesure où la prévention des conflits et la promotion civile de la paix occupent une place prioritaire dans la pensée stratégique. Nous considérons l'engagement international accru de la Suisse pour maintenir et promouvoir la paix comme une participation solidaire à la communauté internationale. Cette manière de faire permet d'actualiser les traditionnels « bons offices » de la Suisse.

Pour des relations Nord-Sud équitables

- 222 Les voix qui demandent un renforcement de la politique de développement sont nombreuses. Un engagement plus important devrait permettre de mieux répondre aux besoins urgents de la population des pays en développement. Le volume de la coopération au développement est actuellement faible. Il représente 0,34 % du produit national brut (PNB). Nous espérons un accroissement rapide de ce volume de manière à atteindre le seuil de 0,7 % défini depuis longtemps par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Conseil fédéral prévoit d'augmenter l'aide publique au développement pour atteindre 0,4% du PNB en l'espace de 10 ans. Cet objectif, bien que modeste, est un pas dans cette direction.
- 223 La Suisse enregistre régulièrement un solde positif dans ses relations commerciales avec les pays en développement. Elle peut accroître les importations et assouplir les restrictions commerciales pour les produits agricoles en provenance de ces pays. Un commerce équilibré peut aussi améliorer les conditions de vie des populations des partenaires commerciaux les plus pauvres de la Suisse. Notre pays dispose d'une marge de

manœuvre qu'il peut davantage utiliser. Le commerce équitable, les codes de conduite pour les entreprises, sont des instruments largement accessibles à l'initiative privée. Au niveau politique, la Suisse a la possibilité de faire entendre sa voix dans l'élaboration des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), dans les négociations relatives à la formulation de normes sociales et environnementales au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Elle peut aussi agir pour définir et protéger les « biens publics globaux » comme l'eau, l'environnement ou la paix.

- 224 Nous saluons le rôle positif joué par nos œuvres d'entraide (Pain pour le prochain, Action de carême, Caritas et l'Entraide protestante) tant au niveau national qu'au niveau international. Nous estimons leur compétence et les encourageons à intensifier les contacts qu'elles entretiennent avec les instances politiques de la Suisse, notamment dans le cadre de la Communauté de travail des œuvres d'entraide. Dans la mesure où elles ne se replient pas sur un mode de fonctionnement purement technique, elles donnent un visage humain aux efforts déployés pour répartir plus équitablement les ressources et les richesses de la planète, pour rendre accessible à tous une vie dans la dignité.

Pour une place financière crédible

- 225 L'importance de l'activité bancaire de la Suisse peut être utilisée au profit d'une coordination efficace visant à mettre sur pied une politique financière et fiscale internationale plus équitable. Les mesures prises pour garantir une plus grande transparence dans le domaine de la finance permettent de mieux s'attaquer à la criminalité organisée. L'octroi de garanties aux investissements dans les pays du Sud et de l'Est est utile quand il encourage des investissements en faveur d'un développement profitable à de larges couches de la population et respectueux de l'environnement (durabilité économique, sociale et écologique). L'annulation des crédits publics et des dettes bancaires de pays qui réforment leur économie, les mesures prises contre la fuite des capitaux et la restitution de fonds déposés illégalement en Suisse nous semblent aller dans le sens d'une plus grande équité.
- 226 Une des contributions remarquables de la Suisse fut le programme pour le *désendettement* mis sur pied suite à la pétition « Le désendettement : une question de survie ». Celle-ci a été lancée par les œuvres d'entraide à l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération en collaboration avec Justice et Paix et l'Institut d'éthique sociale³. Ce programme de remise de dettes avec des fonds de contre-partie en monnaie locale dans les pays bénéficiaires a non seulement fait ses preuves après 10 ans de

pratique, mais est devenu un modèle. La Suisse, tant par ses ONG que par ses autorités, a ainsi joué un rôle de pionnier. Cela montre qu'il est possible, même à partir d'un petit pays comme le nôtre d'être à l'avant-garde. Nous espérons que la Suisse continuera sur ce chemin, par exemple en soutenant l'institutionnalisation d'une procédure d'arbitrage pour les pays pauvres fortement endettés ou un droit d'insolvabilité sur le plan international.

- 227 L'introduction d'une *taxe sur les transactions en devise* est par ailleurs souhaitable sur le plan mondial pour freiner les actions spéculatives déstabilisantes pour les économies nationales qui les subissent (voir aussi le chapitre 6).

Pour une solidarité en actes

- 228 Nous soutenons également la création de la *Fondation Suisse solidaire*. Nous espérons qu'elle pourra recevoir l'assentiment de toutes les forces politiques et sociales du pays et ainsi être réalisée rapidement.
- 229 Nous tenons enfin à encourager les paroisses protestantes et catholiques à poursuivre et à approfondir leur engagement pour le développement et leur partenariat avec des communautés chrétiennes des pays du Sud ou de l'Est. La lutte contre la faim, la pauvreté et la désintégration sociale fait partie de la vie et du message chrétiens. Quand Jésus évoque « ces plus petits qui sont mes frères » (Mt 25,40), il invite nos Eglises à être présentes au monde et à le reconnaître dans chaque rencontre. Cet engagement est aussi un lieu privilégié de l'œcuménisme, car notre service de la Bonne Nouvelle ne peut s'arrêter aux frontières confessionnelles. Nous savons combien – face aux graves problèmes de l'humanité – la séparation de nos Eglises doit sembler scandaleuse. L'image d'une famille humaine une et unie reste pour nous une interpellation permanente.

3 Cf. L'étude de l'Institut d'éthique sociale de la FEPS et de Justice et Paix intitulée *Kreative Entschuldigung – Désendettement créatif* (1990) qui posait les bases du programme de désendettement à l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération. Au printemps 2001, les autorités fédérales impliquées (DDC, SECO) et la Communauté de travail des œuvres d'entraide ont déposé un bilan positif du déroulement du programme au cours des dix années passées.



Conclusion

« J'ai vu une terre nouvelle »

- 230 En ce début de 21^e siècle, nous vivons une mutation en profondeur de notre société. Les transformations en cours sont au moins aussi intenses que celles qui modifièrent la civilisation européenne pendant la Renaissance ou le siècle des Lumières. Nous arrivons au terme d'une période, une nouvelle ère s'ouvre devant nous. Il est probable que dans un siècle, l'économie, l'Etat, la société fonctionneront de manière tout autre qu'aujourd'hui. Comment ? Nous ne le savons pas. Personne ne peut prétendre connaître de quoi sera fait le contenu de la vie quotidienne des habitants de la Suisse à long terme.
- 231 La Consultation œcuménique a facilité un dialogue. Elle a permis de communiquer et de partager des inquiétudes, des espoirs. Comme nous l'avons relevé dans le premier chapitre, les incertitudes du temps présent incitent à rechercher la sécurité, non seulement dans des institutions extérieures, des droits acquis, mais d'abord dans la force intérieure, la capacité d'assumer sa liberté dans le respect d'autrui et dans l'assurance qu'ensemble, nous œuvrons pour l'avenir sur la base de valeurs partagées. Tout au long du message que nous terminons ici, nous nous sommes efforcés de dégager dans les tendances actuelles ce qui est porteur de cette dynamique d'avenir.
- 232 Mais surtout, ce qui nous donne confiance en l'avenir dans une perspective chrétienne, c'est la certitude que la terre nouvelle et les cieux nouveaux annoncés par la mort et la résurrection du Christ sont devant nous, dans l'accomplissement du projet de Dieu pour l'humanité. L'auteur de l'Apocalypse auquel nous faisons allusion (Ap 21,1) s'adressait à des communautés chrétiennes qui voyaient s'écrouler les certitudes du passé, qui s'apercevaient avec inquiétude qu'ils ne verraient pas la réalisation du Royaume de Dieu ici-bas. Les visions décrites dans ce dernier livre de la Bible chrétienne révèlent que l'espérance suscitée par la Bonne Nouvelle du Christ n'est pas vaine, elle est porteuse d'un avenir qui ne se limite pas aux contingences historiques. Nous en sommes convaincus et c'est cela qui nous incite à regarder les incertitudes du temps présent avec confiance.
- 233 Dans le présent message, nous n'avons pas abordé toutes les questions qui se posent aujourd'hui. L'avenir de l'agriculture, du système de la santé, du système éducatif, des impacts de la technologie sur la société sont des questions que nous n'avons pas traitées directement. Notre



intention n'était pas de rédiger un traité touchant à tous les domaines pertinents pour l'avenir du pays, mais de relever les principes fondamentaux qui doivent diriger la résolution de ces problèmes. Et ceux-ci peuvent se résumer en peu de mots: tout dépend en fin de compte de la place donnée au respect de la personne humaine et de la création tout entière dans le développement économique et social du pays. Face aux incertitudes de toute nature, la recherche de solutions exige de la part de chacun et de chacune un grand engagement personnel et un grand respect envers autrui dans toutes les dimensions de l'existence. La grande liberté dont on dispose aujourd'hui s'accompagne en effet d'une grande responsabilité. L'effacement des prescriptions de la tradition laisse le champ libre pour créer de nouvelles structures de vie commune. Mais cette liberté dépend, pour être vécue avec assurance, de la solidarité dont sont imprégnées tant les relations interpersonnelles que le fonctionnement des institutions du pays.

- 234 La Suisse dispose à cet égard d'un grand potentiel. Sa tradition libérale laissant une grande place à l'initiative privée, sa pratique consommée du fédéralisme et du respect de la diversité culturelle, l'aptitude au compromis qui caractérise si fortement sa culture politique, son amour du travail bien fait, son ouverture au reste du monde sont autant d'atouts qui laissent espérer qu'il sera possible de trouver des solutions dans le cadre d'un large débat démocratique.
- 235 De fait, si nous regardons les divers thèmes que nous avons traités dans ce message, nous constatons que des initiatives prometteuses existent dans pratiquement tous les domaines. L'amorce d'une véritable politique familiale sur le plan fédéral existe, des engagements pour une meilleure intégration des étrangers ont été pris, une flexibilité de l'emploi davantage respectueuse de la vie privée et de l'épanouissement personnel commence à exister, la prise en compte d'un développement durable tant sur les plans économique, que social et environnemental entre dans les mœurs, de nouvelles idées existent pour relancer la pratique de la démocratie, l'ouverture politique de la Suisse est une préoccupation constante des autorités fédérales.
- 236 Tous ces signes positifs ne nous font pas oublier les ombres qui subsistent. Le fossé entre riches et pauvres est plus grand que jamais, tant en Suisse que sur le plan planétaire; l'acceptation de l'autre tel qu'il est reste difficile à vivre; la domination d'une culture de l'argent et de l'avoir continue de nous préoccuper. Il ne faut pas nous leurrer, le système économique et social actuel est aussi une formidable machine à exclure et à détruire l'environnement. Nous avons constaté durant toute la Consultation œcuménique que ces préoccupations étaient largement parta-

gées. Mais nous avons aussi observé que de nombreuses personnes, de nombreux groupes et organisations s'engageaient pour y répondre.

- 237 Ces signes d'espérance nous réjouissent. Comme responsables des Eglises nous les soulignons. Les faire croître dans la vie quotidienne comme dans l'action politique demande persévérance de la volonté. Plusieurs grandes figures du christianisme en Suisse comme Nicolas de Flüe, Ulrich Zwingli ou Jean Calvin se sont engagées pour le bien commun du pays. Elles ont cherché, par des moyens propres à leur époque, à incarner et à propager les valeurs chrétiennes dans la vie personnelle de leurs contemporains, dans la vie publique et les institutions politiques. Dans ce même esprit nous invitons nos frères et nos sœurs dans la foi à poursuivre leur engagement dans la vie politique et sociale du pays. Nous encourageons de manière similaire tous les habitants du pays, quelle que soit leur appartenance religieuse ou culturelle, à œuvrer au bien commun.
- 238 De notre côté, nous continuerons le débat amorcé par la Consultation œcuménique qui prend fin en 2001. L'avenir se construit, il n'est pas une fatalité mais le fruit de décisions prises jour après jour. Seules sont offertes la vie et la promesse que tous les efforts faits sur cette terre pour une société plus humaine trouveront leur accomplissement à la fin des temps, quand apparaîtront la terre nouvelle et le ciel nouveau. Confiants dans la parole de celui qui nous a promis d'être avec nous « tous les jours jusqu'à la fin des temps » (Mt 28,20), nous osons dire ensemble: « Que ton règne vienne, que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel. »



Remerciements

Le présent message a été réalisé grâce à l'engagement de nombreuses personnes. Sans pouvoir les nommer toutes, nous souhaitons ici les remercier chaleureusement pour leur travail.

Les personnes qui sont intervenues à un moment ou à un autre dans le processus de rédaction :

Béatrice Bowald, Pierre Emonet, Hans Ulrich Germann, Jean-Claude Huot, Christian Kissling, Dorothea Loosli, Hans-Balz Peter, Jean-Pierre Thévenaz, Stefan Streiff, Anita Zocchi Fischer

Les traductrices :

Martine Besse, Christine Sutter
(traductions effectuées avant la rédaction finale)

Les experts consultés

sont trop nombreux pour pouvoir être tous cités, nous les remercions vivement pour leur lecture attentive des passages que nous leur avons soumis au fil du temps.

Organes centraux de la Consultation

Les membres du présidium :

Délégués par la Conférence des évêques suisses : le président de la CES, Mgr Amédée Grab, Mgr Peter Henrici, Rosmarie Dormann (jusqu'en septembre 2000), Béatrice Bowald (depuis novembre 2000)

Délégués par le Conseil de la FEPS : le président du Conseil de la FEPS, Thomas Wipf, Jean-Pierre Jornod † (jusqu'en février 1998), Marco Pedrolì (depuis juin 1998), Monika Waller-Koch (jusqu'en avril 1999), Claudia Schoch Zeller (depuis juin 1999)

La direction du projet :

Jean-Claude Huot, Hans-Balz Peter (avant 1999 et en 2001), Hans Ulrich German (en 1999 et 2000)

L'équipe de coordination :

André Monnier (jusqu'en juillet 1998), Béatrice Bowald (jusqu'en septembre 2000), Sonja Kaufmann (depuis octobre 1998)

Table des matières

Préface	3
Vue d'ensemble	5
Chapitre 1	
Espérance et liberté	7
Notre regard sur la réalité	8
Une société en mutation	9
A la recherche d'une nouvelle sécurité	11
L'importance des valeurs	12
Les Eglises et la cohésion sociale	13
Ethique et mise en œuvre	14
Ethique sociale et éthique personnelle	15
Notre projet	16
Chapitre 2	
La personne humaine au centre	19
L'égalité de dignité de tous	19
L'accès aux biens de ce monde	19
La personne comme être social	20
La liberté de dire oui	20
Un renversement de perspective	21
Le Royaume de Dieu comme accomplissement	22
Chapitre 3	
Vivre pleinement la communauté familiale	25
Les réponses : L'avenir des familles préoccupe	25
Un constat : Le manque de reconnaissance sociale de la vie familiale	26
<i>Une pluralité d'expériences</i>	27
<i>Fonder une famille : un choix difficile</i>	28
<i>Entre épanouissement individuel et sens de la communauté</i>	29
Point de repère : Liberté et responsabilité pour une vie accomplie	30
Des pistes : Reconnaître la valeur de la famille	31
<i>Pour une plus grande sécurité financière des familles</i>	32
<i>Pour un cadre de vie favorable aux familles</i>	33
<i>Pour un renforcement de l'aide mutuelle</i>	34

Chapitre 4

Au-delà des différences, construire la confiance	37
Les réponses : Entre peur et accueil	37
Un constat : Les migrations transforment la société	38
Point de repère : Toute personne appartient à la même famille humaine	39
Des pistes : Faciliter l'intégration	41
<i>Pour une politique d'admission des étrangers plus réaliste</i>	42
<i>Pour une intégration fondée sur l'égalité de dignité de chaque personne</i>	43
<i>Pour une ouverture réciproque</i>	44

Chapitre 5

L'emploi et l'avenir de la société du travail	47
Les réponses : Les pressions exercées sur le monde du travail	47
Un constat : Travail et société ont changé	48
<i>Marché du travail et emploi</i>	48
<i>Flexibilité et exigences accrues</i>	49
<i>Conséquences sociales</i>	50
Point de repère : Le travail au service de la dignité humaine	51
<i>La finalité du travail</i>	51
<i>A la lumière de la Bible</i>	52
Des pistes : Valoriser les multiples formes du travail	53
<i>Pour une distinction entre travail et revenu</i>	54
<i>Pour une valorisation des compétences sociales</i>	55
<i>Pour une pratique cohérente</i>	55

Chapitre 6

Un nouveau rapport à l'environnement et à l'argent	57
1. Les ressources naturelles	57
Les réponses : Des symptômes diffus, mais soulignés	57
Un constat : Le style de vie actuel n'est pas durable	58
Point de repère : Prendre soin de la création	59
Des pistes : Vers une culture de la mesure	60
<i>Pour des comportements responsables</i>	61
<i>Pour une meilleure prise en compte des prestations de la nature</i>	62
2. Argent, gain et capital	63
Les réponses : Les signes d'une contradiction	63
Un constat : La domination de l'argent	64
Point de repère : Un rapport à l'argent orienté vers la solidarité	65
Des pistes : Penser et agir autrement	67
<i>Pour des entreprises citoyennes</i>	67
<i>Pour une place financière solidaire</i>	67
<i>Pour un usage lucide de l'argent</i>	68

Chapitre 7

La politique au service du bien commun	71
Les réponses : Une image peu claire du rôle de l'Etat	71
Un constat : La fragilisation de l'espace public	72
Point de repère : Le bien commun comme orientation	74
Des pistes : Renforcer la cohésion politique	76
<i>Pour le respect des minorités</i>	76
<i>Pour une meilleure reconnaissance de l'intérêt public</i>	77
<i>Pour une revitalisation de la démocratie</i>	78

Chapitre 8

La Suisse, partenaire du monde	81
Les réponses : La Suisse face à la mondialisation	81
Un constat : La Suisse n'est pas une île	82
<i>La Suisse dans le concert des nations</i>	83
<i>La politique extérieure de la Suisse</i>	84
<i>La neutralité, pierre de touche</i>	85
Point de repère : L'universalité du salut comme ouverture	86
Des pistes : Assumer sa part	87
<i>Pour une active participation</i>	87
<i>Pour une adaptation de la neutralité</i>	88
<i>Pour des relations Nord-Sud équitables</i>	89
<i>Pour une place financière crédible</i>	90
<i>Pour une solidarité en actes</i>	91

Conclusion

«J'ai vu une terre nouvelle»	93
Remerciements	97
Organes centraux de la Consultation	98
Table des matières	99

Structure du Message « L'avenir ensemble »

Le chapitre 1 situe le message dans le contexte de la Consultation et invite à saisir la chance des changements en cours pour développer une nouvelle liberté fondée sur l'espérance.

Le chapitre 2 contient le fondement théologique de la démarche.

Les chapitres 3 à 8 traitent des thèmes retenus suite à la lecture des quelque mille réponses reçues. Ces chapitres peuvent se lire de manière isolée.

Chapitre 3 : la famille : vivre pleinement la communauté familiale

Chapitre 4 : les migrations : au-delà des différences, construire la confiance

Chapitre 5 : le travail : l'emploi et l'avenir de la société du travail

Chapitre 6 : les ressources : un nouveau rapport à l'environnement et à l'argent

Chapitre 7 : le politique : la politique au service du bien commun

Chapitre 8 : les relations extérieures : la Suisse partenaire du monde

Ces 6 chapitres thématiques sont tous construits selon le même schéma :

Introduction : rapide vue d'ensemble

Les réponses : renvoi succinct au contenu des réponses à la Consultation

Un constat : regard porté sur les problèmes soulevés dans les réponses

Point de repère : orientation fondée sur l'enseignement biblique et l'éthique sociale

Des pistes : propositions relatives à l'avenir du pays

L'avenir ensemble – Ce message du Conseil de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse et de la Conférence des évêques suisses est un fruit de la Consultation oecuménique sur l'avenir social et économique de la Suisse lancée en janvier 1998. La foi chrétienne et les quelque mille réponses reçues le montrent : le respect d'autrui, quel qu'il soit, l'attention portée à l'autre et la prise en considération du bien commun sont nécessaires pour vivre ensemble et non côte à côte dans une société pluraliste comme la nôtre.



Consultation oecuménique
sur l'avenir social et économique
de la Suisse
Case postale 7442
3001 Berne
T 031 382 23 28
F 031 381 83 49